

COMPTE-RENDU DE LA CLE

Vendredi 26 avril 2013 à Bannalec

Le 26 avril 2013 à la salle Jean Moulin de Bannalec, se réunissaient les membres de la commission locale de l'eau du SAGE « Sud Cornouaille », présidée par son président Monsieur Roger LE GOFF.

1. PREAMBULE :

M. Roger LE GOFF introduit la séance. Sébastien MIOSSEC est désigné secrétaire de séance. Avec 20 présents et 2 pouvoirs, le quorum étant atteint, la réunion peut démarrer.

M. Roger LE GOFF informe que les points présentés ce jour ont été vus préalablement avec les membres du bureau lors de deux réunions qui se sont tenues le 2 février à Riec sur Belon et le 5 avril à Fouesnant.

A l'ordre du jour :

- Etat d'avancement du SAGE,
- Réponses à l'appel à projet POI 2013,
- Révision du SDAGE : quelle contribution de la CLE,
- Questions diverses.

2. PRESENTATION :

En plus du compte rendu de la précédente CLE, d'un document de travail concernant la révision du SDAGE, et de deux copies de courrier qui avaient été envoyés avec l'invitation, un diaporama est remis à chaque membre présent en début de réunion.

Avant de démarrer la présentation, **M. Roger LE GOFF** procède à la validation du compte rendu de la précédente CLE en date du 12 décembre 2012 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Etat d'avancement du SAGE :

↳ Etat des lieux/ diagnostic

En tant que maître d'ouvrage de l'élaboration du SAGE, la CCPF a lancé une consultation des entreprises pour la réalisation de l'état des lieux/diagnostic en janvier. Onze dossiers ont été retirés, mais seulement deux propositions ont été réceptionnées. Il s'agissait des bureaux d'études SCE (Nantes) et ARTELIA (Nantes) en partenariat avec IDEA Recherches (Rennes).

Après analyse des offres, c'est le groupement d'études ARTELIA et IDEA Recherches qui a été retenu. Les travaux ont débuté à la mi-février et doivent aboutir à la validation du diagnostic pour la fin octobre 2013.

Monsieur Roger LE GOFF passe la parole à Messieurs **Jean Michel MURTIN** (ARTELIA) et **Philippe MARTIN** (Idea Recherches) afin qu'ils présentent la méthodologie et le calendrier de travail, l'état d'avancement des travaux ainsi que les premières difficultés rencontrées. (ref : diaporama).

L'étude se déroulera à deux niveaux :

- Une approche technique menée par ARTELIA qui consistera au recueil et à la synthèse des données existantes et des études réalisées sur le périmètre,
- Une approche sociologique et participative menée par IDEA Recherches sous la forme d'entretiens individualisés auprès des acteurs de terrain et l'animation de réunions participatives.

Ce travail sera constamment élaboré en gardant à l'esprit que cette phase d'étude représente le socle fondateur de l'élaboration du SAGE, qui trouvera son aboutissement par la rédaction du PAGD et du règlement. Pour ce faire, le groupement propose un travail continu et itératif tant sur les volets technique que sociologique. Ce travail permettra une mise en dynamique des acteurs.

↳ Communication

L'une des actions programmées pour 2013 concerne la création d'un site internet dédié au SAGE. Outre le fait d'être un véritable support de sensibilisation du grand public, ce site sera l'outil privilégié pour les membres de la CLE et des commissions thématiques pour se tenir informés de l'avancement des travaux du SAGE. Ces derniers auront notamment un accès « membres » devant leur permettre de télécharger tous les documents de travail liés à l'élaboration du SAGE.

En tant que maître d'ouvrage de l'opération, la CCPF a lancé une consultation des entreprises pour la création de ce site courant mars. Après présentation des offres aux membres du Bureau le 5 avril, c'est l'Agence Horizon basée à Quimper qui a été retenue. Le site devrait être mis en ligne pour la mi-juin et s'articulera suivant l'arborescence présentée dans le diaporama.

2. Réponses à l'appel à projet 2013:

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil Régional de Bretagne a lancé un appel à projets relatif au plan opérationnel d'investissements.

Désormais, l'ensemble des maîtres d'ouvrage sollicitant une subvention auprès du Conseil Régional pour une dépense en investissement dans le domaine de l'eau doivent passer par ce dispositif.

Morgane LEFEBVE en rappelle les principales étapes.

Malgré un courrier d'information début février à tous les maîtres d'ouvrage potentiels les invitant par ailleurs à participer à une réunion animée par les services du Conseil Régional le 15 mars, seules trois communes ont déposé un dossier concernant cinq projets.

Suite à leur présentation, **Monsieur Roger LE GOFF** propose de donner un avis favorable sur l'ensemble de ces projets sans donner de critère de priorisation. En effet, il estime que tant que le SAGE n'est pas approuvé, la CLE n'est pas en mesure de répondre aux exigences du Conseil Régional. Par ailleurs, après en avoir discuté avec les membres du Bureau le 5 avril et les Présidents de CLE de Bretagne lors de leur assemblée plénière le 9 avril, il propose de ne plus promouvoir ce dispositif à partir de 2014 tant qu'il n'y aurait pas plus de visibilité sur la politique régionale de l'eau.

En effet, sur le fond, ce dispositif est intéressant car il permet aux membres de la CLE de prendre connaissance des projets menés sur le territoire dans le domaine de l'eau. Néanmoins, de par sa lourdeur administrative, la faiblesse de l'enveloppe allouée au territoire et le manque d'adhésion des autres partenaires financiers, ce dispositif manque d'opérationnalité.

Monsieur Marcel JAMBOU indique que sur le SAGE « Ellé, Isole, Laïta » dont il est le Président, plus de projets ont été déposés néanmoins les membres de la CLE n'ont pas souhaité donner de critère de priorisation.

Monsieur Gilbert MONFORT précise que ce dispositif ne donne qu'une image partielle du territoire. En effet beaucoup de maîtres d'ouvrage investissent dans le domaine de l'eau mais n'ont pas souhaité entrer dans ce dispositif devant le manque de moyens financiers alloués au territoire. Par

ailleurs, certains maîtres d'ouvrage ont répondu au dispositif l'année précédente (comme la commune de Rosporden) et compte tenu de la réponse négative du Conseil Régional n'ont pas souhaité reconduire l'opération.

Madame Gaël LEMEUR demande si le Conseil Régional est au courant de la position des acteurs locaux.

Monsieur Roger LE GOFF informe qu'un courrier sera adressé au Président du Conseil Régional lors du dépôt de la réponse à l'appel à projet.

A la majorité, les membres de la CLE donne un avis favorable à la proposition du Président.

3. Révision du SDAGE:

Du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013, le comité de bassin consulte les assemblées, les acteurs de l'eau et les habitants sur les questions importantes pour l'eau dans le bassin Loire Bretagne. Cette consultation est la première étape de définition du prochain schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour les années 2016 à 2021.

Monsieur Pierre PRODHOMME, référent local pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, présente les différentes étapes de l'élaboration du prochain SDAGE. Il détaille notamment les quatre questions importantes qui ont été retenues par le conseil d'administration et sur lesquelles portent la consultation publique. Il s'agit de :

- Qualité de l'eau : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?
- Milieux aquatiques : comment préserver et diversifier des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- Quantité d'eau : comment partager la ressource disponible ? comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?
- Gouvernance : comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

Madame Nicole ZIEGLER, présente la démarche qu'a adoptée le Conseil Général du Finistère pour rendre un avis sur les questions importantes du SDAGE.

Le Conseil général du Finistère a souhaité profiter de cette consultation pour installer, dans le long terme, une sensibilisation sur le SDAGE et ses enjeux. A cette fin, une page internet a été créée sur le site internet du Conseil général (<http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Eau-Environnement/Eau/L-eau-vous-consulte>). Cette page a pour objet de présenter les enjeux de la consultation actuelle et évoluera au fil du temps pour suivre la mise en œuvre du prochain SDAGE.

Une rencontre entre techniciens issus des structures publiques chargées de l'animation des SAGE (planification de la gestion intégrée de l'eau) ou d'actions opérationnelles pour atteindre le bon état écologique des eaux et des partenaires financiers (Région Bretagne, Agence de l'eau Loire Bretagne) a été organisée le 21 février 2013 afin de travailler, en ateliers, sur les questions importantes du SDAGE. Cette rencontre qui a réuni 35 personnes a permis de débattre sur les enjeux des questions importantes, de travailler sur les pistes d'actions à envisager et de les hiérarchiser.

Enfin, un " Café de l'environnement " à destination du grand public a eu lieu le 11 mars dernier et a réuni une cinquantaine de participants. Cet évènement visait à présenter les enjeux du prochain SDAGE et à évoquer les préoccupations du public vis à vis des questions de l'eau.

La synthèse de ces échanges constitue l'avis transmis par le Conseil Général au Comité de Bassin.

Afin de débattre autour de questions importantes du SDAGE, **Monsieur Roger LE GOFF** passe la parole à **Morgane LEFEBVE** qui passe en revue chaque question sur la base du document de travail envoyé préalablement avec l'invitation.

A chacune des questions sont rappelés les avis du Conseil Régional et Conseil Général.

Les membres de la CLE ne peuvent se positionner sur l'avis transmis par les Chambres d'Agriculture car transmis trop tardivement.

Néanmoins, les membres de la CLE sont favorables à ce que les aspects socio-économiques soient mieux pris en compte dans le SDAGE mais ils ne souhaitent pas que cela se traduise par une reformulation des questions telle que souhaitée par la Chambre d'Agriculture. En effet, cela les détournerait de l'objectif stratégique fixé.

Par ailleurs, les membres de la CLE sont conscients que des efforts ont été réalisés par la profession agricole néanmoins la France reste sous le joug de Directives Européennes et le futur SDAGE ne peut être moins ambitieux que celui en vigueur.

Les membres de la CLE valident à l'unanimité les propositions faites dans le document de travail, qui est amendé sur la question relative aux milieux aquatiques en demandant de prioriser la réhabilitation des zones humides stratégiques.

L'avis de la CLE qui sera remis au comité de bassin est joint en annexe de ce compte-rendu.

4. Questions diverses :

↳ **Projet de méthaniseur à Bannalec**

Dans un souci de transparence avec les membres de la CLE, **Monsieur Roger LE GOFF** a souhaité faire part du courrier qu'il avait reçu du GAB du Finistère concernant le projet de méthaniseur à Bannalec. Après avoir échangé avec les membres du Bureau le 5 avril dernier, un courrier a été adressé au Préfet du Finistère concernant les réserves émises par ces derniers sur le plan d'épandage du méthaniseur situé en bassins « algues vertes ».

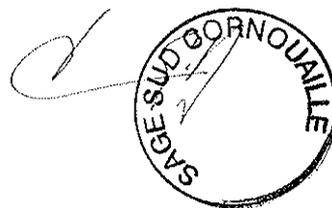
La copie de ces courriers a d'ailleurs été adressée aux membres de la CLE avec l'invitation.

Monsieur Roger LE GOFF rappelle que l'objectif de ce courrier n'était pas de remettre en question le projet en lui-même mais bien de le rendre plus cohérent avec les actions de reconquête de la qualité de l'eau menées sur le territoire du SAGE.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur LE GOFF remercie l'ensemble des membres présents et clôture la séance.

Roger LE GOFF

Président de la CLE



Liste de présence

Collège	Structure	Représentant	CLE du 26/04/13
Collectivités territoriales	Conseil Regional	Mme Gaëlle LE MEUR	Présente
	Conseil Général	Mme Nathalie CONAN	Excusée
		Mme Nicole ZIEGLER	Présente
	CCPF	M.Roger LE GOFF	Présent
		M.André GUILLOU	P Roger LE GOFF
	Benodet	M.Christian PENNANECH	Excusé
	Clohars Fouesnant	M.Michel LAHUEC	Présent
	La Forêt Fouesnant	M.Raymond PERES	P Michel LAHUEC
	CCA	Jean Claude SACRE	Excusé
		M.Gerard MARTIN	Présent
	Melgven	Mme Michelle HELWIG	Excusée
	Pont Aven	M.Jean Marie LE NAOUR	Excusé
	Concarneau	M.André FIDELIN	Excusé
	Rosporden	M.Gilbet MONFORT	Présent
	COCOPAQ	M.Nicolas MORVAN	Excusé
		M.Marcel JAMBOU	Présent
	Scaër	Mme Paulette PEREZ	Excusé
	Le Trevoux	M.Daniel HANOCH	Présent
	Moëlan sur Mer	M.Gilbert DULISCOUET	Excusé
	Riec sur Belon	M.Sebastien MIOSSEC	Présent
Syndicat de Clohars Fouesnant	M.Christian RIVIERE	Présent	
Usagers	CA29	M. Jean Michel LEBRETON	Présent
	CCI29	M. Jean Yves LE FLOCH	Excusé
	Chambre des métiers	M.Michel GUEGUEN	Excusé
	GAB 29	M.Stepahne POUPON	Présent
	Comité régional des pêcheurs	M.RAYMOND BOURHIS	Excusé
	Comité régional apicole	M.Ronan LE FAOU	Excusé
	QCD	M.Luc MALLET	Excusé
	Propriétaires fonciers	Mme Evelyne JOURDRAIN	Présente
	ERB	M. Hubert MEIGNEN	Présent
	UFC Que Choisir	M.Jean Pierre OSMAS	Présent
	FD pêche	M.François POINCELET	Présent
	ASC	M.René LANDRAIN	Présent
	Nautisme en Finistère	M.Marc BERCON	Présent
Services de l'Etat	Prefet coordonateur de bassin	M.Michel CADOT	Excusé
	Préfet du Finistère	M.Jean Jacques BROT	Excusé
	MISE	M.Stephan GAROT	Présent
	ONEMA		Excusé
	DDTM	Mme Sophie SAUVAGNAT	Excusée
	ARS	M.Philippe ROBERT	Excusé
	DREAL	M.Thibault COLL	Présent
	AELB	M.Pierre PRODHOMME	Présent

Ont également participé à cette réunion :

- Pour la **CCPF** : Morgane LEFEBVE et Loic MENAND
- Pour **CCA** : Lisa LAMARCHE
- Pour le **CG29**: Lenaïg SAOUT
- Pour le **GAB** : Stéphane LEPAPE
- Pour **QCD** : Pauline CHALAUX

Avis de la CLE

sur les questions importantes du SDAGE Loire-Bretagne 2016/2021

INTRODUCTION :

Le Commission locale de l'eau du SAGE « Sud Cornouaille » est consultée par le comité de bassin Loire-Bretagne pour émettre un avis sur les questions importantes et le calendrier de travail pour la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne.

Le SDAGE est un document de planification et le cadre réglementaire de la gestion intégrée de l'eau. Il définit pour 6 ans les grandes orientations de gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité (état des eaux et des milieux aquatiques) à atteindre. Il engage dans la durée l'ensemble des décideurs et des acteurs d'un territoire sur des orientations qui doivent être partagées.

La présente consultation concerne la 1ère phase de la révision du SDAGE, à savoir les questions importantes auxquelles le SDAGE aura à répondre pour la période 2016-2021.

Cette consultation intervient dans le cadre de la procédure officielle définie par la loi du 21 avril 2004 transposant la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), qui prévoit que les Assemblées régionales et départementales, les organismes consulaires, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et les Commissions locales de l'eau (CLE) émettent un avis sur les projets de SDAGE et de programme de mesures pour les territoires qui les concernent.

Cet avis sera étudié par le comité de bassin pour établir la synthèse définitive des questions importantes. C'est sur cette base que sera proposé le prochain SDAGE, sur lequel la CLE à nouveau consultée en 2015.

Méthodologie adoptée :

La consultation s'organise autour de 4 questions importantes relatives à l'eau : la qualité, la quantité, les milieux aquatiques et la gouvernance. Il est demandé aux membres de la CLE de confirmer, compléter ou d'infirmer ces questions, de les prioriser, de déceler des enjeux qui auraient pu être oubliés ou insuffisamment mis en valeur.

Lors de la réunion du 26 avril 2013 à la salle des fêtes de Bannalec, à partir d'un document de travail transmis au préalable, les membres de la CLE ont fait le tour de chaque question afin de voir si ces dernières répondaient aux enjeux locaux. Ils ont également alimenté leurs échanges sur la base des avis émis par le Conseil Général du Finistère et Conseil Régional de Bretagne.

I. RAPPEL DU CONTEXTE

A. Cadre général :

Depuis la dernière consultation en 2009, le contexte réglementaire lié à la gestion de la ressource en eau n'a cessé d'évoluer. Ainsi, deux nouvelles directives européennes prévoient la définition de stratégies d'action sur le bon état du milieu marin et la gestion des inondations. Le futur SDAGE devra donc veiller à les prendre en compte.

Le projet de loi sur la décentralisation en cours de discussion devrait renforcer le rôle des EPCI et replace la question de la gouvernance au cœur des débats.

Deux contentieux sur les eaux brutes suspendus, mais un contentieux sur la mise en œuvre de la Directive Nitrates en cours à l'échelle nationale, montrent que si des efforts ont été réalisés, et que la dynamique de mobilisation est en place en Bretagne, il est nécessaire d'amplifier et d'améliorer l'efficacité de notre action dans le domaine de l'Eau.

L'Etat a également mis en place un plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes pour la période 2010-2015. Ce plan comprend, outre un volet curatif, destiné à structurer un schéma régional de ramassage et de traitement des algues vertes, et un renforcement des dispositifs réglementaires, un volet préventif dont les appels à projets de territoires à très basses fuites d'azote constituent la clé de voûte. Ils concernent les bassins versants des huit baies identifiées dans le SDAGE Loire-Bretagne en vigueur.

Enfin, la crise économique qui a largement freiné les investissements des collectivités en matière d'eau, repose la question de la mobilisation des outils fiscaux et de l'implication des filières économiques dans la reconquête de la qualité des eaux.

B. Le territoire « Sud Cornouaille » :

Le périmètre du SAGE a été défini par l'arrêté préfectoral du 4 février 2011 et couvre une superficie de 594 km². Il concerne 24 communes dont 8 en intégralité comprises entre l'embouchure de l'estuaire de l'Odette à Bénodet et celle de la Laïta à Clohars-Carnoët.

La particularité locale est que contrairement à la majorité des SAGE, il ne se caractérise pas par une unité hydrographique cohérente mais par une multitude de petits fleuves côtiers représentant un linéaire de 806km.

16 masses d'eau ont été identifiées dans le cadre du SDAGE en vigueur dont 3 d'entre-elles ont dorénavant déjà des reports de délais par rapport à l'atteinte du bon état écologique tel que défini dans la DCE.

Parmi ces masses d'eau :

- 6% sont déclassées par rapport au paramètre « nitrates » (ulves),
- 6% sont déclassées par rapport aux paramètres « PO4/NH4 » (phytoplancton toxique),
- 13% sont déclassées par rapport aux paramètres « N et P » (phytoplancton),
- 13% sont déclassées par rapport au paramètre « micropolluants »,
- 6% sont déclassées par rapport au paramètre « pesticides ».

Ce territoire caractérisé par une mosaïque de milieux et d'usages présente de nombreux enjeux liés à sa situation littorale particulière, dont les principaux identifiés lors de la phase d'émergence sont les suivants:

- La limitation de l'eutrophisation des eaux côtières (marées vertes et phytoplancton),
- La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau potable,
- L'amélioration de la qualité sanitaire des eaux destinées à la conchyliculture,
- L'amélioration de la qualité de l'eau vis-à-vis des micropolluants,
- La préservation de la qualité sanitaire des eaux de baignade,
- La lutte contre les inondations,
- La préservation des populations piscicoles et des sites de reproduction,
- La sédimentologie
- L'amélioration de la connaissance, la protection et la restauration des écosystèmes littoraux et autres milieux naturels,
- La conciliation des usages du littoral, permettant leur développement tout en préservant l'eau et les milieux naturels.

Autre particularité locale, il s'agit de l'un des derniers territoires bretons à s'engager dans la mise en place d'un SAGE alors que des programmes d'actions ont été engagés sur l'ensemble du périmètre depuis la fin des années 80. Lors de son élaboration, la question de la gouvernance sera un enjeu central afin d'optimiser l'efficacité des décisions et des actions sur le terrain.

Dans le cadre de la présente consultation, les membres de la CLE ont donc porté une attention particulière à ce que les enjeux précités se retrouvent bien dans les questions importantes abordées par le prochain SDAGE.

II. LES GRANDES QUESTIONS SOUMISES A CONSULTATION

A. Qualité des eaux : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

Nitrates, phosphore, produits phytosanitaires, matières organiques, micro-organismes, substances médicamenteuses, nombreux sont les polluants qui finissent par rejoindre les eaux bretonnes. La reconquête de la qualité des eaux, via notamment la réduction des pollutions à la source, est une priorité affichée depuis de nombreuses années par nos collectivités. Des progrès importants ont été réalisés mais il est primordial de ne pas relâcher nos efforts pour maintenir le bon état là où il est atteint, empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer la qualité des milieux les plus sensibles. La qualité de l'eau reste donc pour nous un enjeu majeur, car c'est elle qui sera au cœur de l'attractivité et du développement économique de notre territoire.

Avis du Conseil Régional :

- Il réaffirme l'importance de cet enjeu.
- Il demande la prise en compte de réflexions complémentaires sur :
 - La mise en œuvre de leviers innovants pour faire évoluer les systèmes agricoles (fiscalité, stratégie foncière, implication des filières économiques agroalimentaires, développement de l'agriculture écologiquement performante...),
 - Une meilleure articulation entre les CLE et la politique structurelle agricole,
 - Une prise en compte plus large des risques Santé/Environnement et la mise en œuvre d'un véritable programme de sensibilisation et d'actions de la diminution des pollutions médicamenteuses (au-delà d'études de risques),
 - Les moyens à mettre en œuvre pour une meilleure cohérence et articulation entre volets réglementaire et incitatif,

- Un accès facilité aux données, gage d'un meilleur suivi et d'une évaluation pertinente des politiques publiques menées.

Avis du Conseil Général du Finistère :

- Il confirme l'importance de cet enjeu en maintenant l'effort sur les eaux brutes et eaux traitées,
- Il souhaite que les actions relatives à l'aménagement de l'espace soient étendues à l'ensemble du territoire et pas seulement aux zones vulnérables, en y intégrant également le bon fonctionnement agronomique du sol,
- Il souhaite optimiser la gestion du foncier en lien avec les actions de reconquête de la qualité de l'eau,
- Il réaffirme l'importance de la réduction de l'usage des pesticides et des engrais minéraux et propose de définir un objectif de limitation voir d'arrêt de l'utilisation des pesticides chez les particuliers et les collectivités,
- Il souhaite que les actions de lutte contre les pollutions diffuses soient maintenues et mieux évaluées afin de généraliser les plus pertinentes à l'ensemble du bassin. Il propose que les objectifs de résultat soient exprimés en en flux et non en concentration.
- Il souhaite mieux intégrer les enjeux d'une politique intégrée de l'eau au sein des déclinaisons opérationnelles des autres politiques sectorielles (agriculture, santé, industrie).
- Il considère que les pistes d'action relatives au traitement des eaux usées doivent être maintenues mais sont moins prioritaires que les enjeux précités du fait des efforts déjà réalisés. Un suivi complémentaire des substances dangereuses très présentes en Finistère pourrait néanmoins être développé.

Avis de la CLE « Sud Cornouaille » :

- Les membres de la CLE confirment l'importance de cet enjeu et partagent les avis du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général du Finistère.
- Ils insistent notamment sur l'importance d'étendre les actions à l'ensemble du territoire (au-delà des zones vulnérables) en définissant des critères de priorisation.
- Ils souhaitent également qu'une attention particulière soit portée sur l'optimisation de la gestion de l'espace en travaillant sur :
 - le foncier : recherche de dispositifs contractuel mieux adaptés pour développer le conventionnement entre collectivités/particuliers/agriculteurs
 - les MAE : assouplissement du dispositif, réévaluation des indemnités en lien avec la conjoncture économique, possibilité de rendre les mesures évolutives (en lien notamment avec l'évolution du foncier)

B. Milieux aquatiques : comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

Partant du constat qu'un milieu naturel qui fonctionne bien contribue à épurer l'eau, il est primordial de restaurer la qualité de l'ensemble des milieux aquatiques et des espaces de transition entre terre et eau. Car ces milieux, qui interagissent entre eux, ne sont pas épargnés : des zones humides sont détruites au profit de l'activité agricole et de l'urbanisation, avec un principe de compensation écologique aux contours flous, les voies navigables sont menacées par des espèces invasives, la continuité écologique a souffert sur de nombreux cours d'eaux et canaux, la biodiversité diminue, le littoral subit une pression touristique et urbaine forte et est le réceptacle de pollutions d'origines terrestres, des activités économiques épuisent les ressources

...

Sous l'effet du renforcement de la réglementation pour les milieux aquatiques et des nouvelles obligations de résultats, des actions ont été mises en œuvre en matière de continuité écologique, et de préservation des milieux à l'échelle nationale. Ces actions doivent être reprises et déclinées dans le futur SDAGE.

Avis du Conseil Régional :

- il confirme l'importance de la restauration et préservation de ces milieux,
- il souscrit aux pistes d'actions proposées,
- il souhaite que soit mené un effort de transversalité sur ce volet,
- il sollicite une meilleure prise en compte des enjeux liés au littoral et aux voies navigables,
- il demande une réflexion plus approfondie sur les pistes d'actions suivantes :
 - restauration des zones humides et de la biodiversité,
 - évaluation des gains économiques liés à la préservation de ces zones d'intérêt patrimonial et aux fonctionnalités épuratives fortes,
 - un renforcement des synergies et collaborations sur les espaces littoraux et amont.

Avis du Conseil Général du Finistère :

- Il réaffirme l'importance de cet enjeu en insistant sur le mot " préserver " car les milieux aquatiques sont aujourd'hui en Finistère davantage menacés par les dégradations anthropiques que par une carence d'actions de restauration.
- Il souhaite que des moyens financiers adaptés soient mobilisés au maintien du bon état des milieux aquatiques et à la restauration des plus dégradés.
- Il propose d'accélérer la finalisation des inventaires des zones humides afin de généraliser des plans d'actions de bonne gestion et de mise en valeur de ces espaces. Les SAGE doivent ainsi pouvoir contribuer au déploiement de la Trame verte et bleue sur leur territoire et développer des outils de communication sur ces espaces à destination du grand public, élus locaux et des propriétaires fonciers.
- Par ailleurs, il est demandé que le comité de bassin clarifie l'articulation du SDAGE avec les outils de protection existants des zones humides : Schéma de cohérence écologique (SRCE), Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP), Zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE).
- Il propose d'améliorer la cohérence entre les activités économiques et la préservation des milieux en développant notamment les Mesures agro-environnementales (MAE) à destination des exploitants agricoles complémentaires aux actions des maitres d'ouvrages.
- Il souhaite que les dispositions relatives à la protection des têtes de bassin doivent être étendues à l'ensemble des cours d'eau présentant des rangs de Stralher faibles.
- il souhaite que les modalités de création et d'alimentation des plans d'eau soient clairement définies en cohérence avec la législation.
- La seconde piste d'actions " Mieux préserver la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin, notamment les poissons migrateurs " pourrait gagner en précision avec le recours à la notion d'espèces faunistiques et floristiques et indiquer que les poissons migrateurs dont il est question sont amphihalins.
- Enfin, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes doit faire l'objet de dispositions plus opérationnelles avec une structuration de la connaissance, des opérateurs et un partage des stratégies de lutte.

Avis de la CLE « Sud Cornouaille » :

- Les membres de la CLE confirment l'importance de cet enjeu et partagent les avis du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général du Finistère.

- Ils souhaitent également une réflexion sur la pérennité de certaines actions dont le financement est limité aujourd'hui à une durée déterminée (ex : restauration et entretien des milieux aquatiques) tout en rappelant aux acteurs concernés leurs obligations vis-à-vis de la réglementation.
- Concernant la réhabilitation des zones humides dans un contexte de restriction budgétaire, les membres de la CLE proposent que les actions soient priorisées sur les milieux les plus stratégiques vis à vis de la qualité de l'eau.

C. Quantité : comment partager la ressource disponible ? comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

La ressource en eau est limitée mais elle doit pouvoir satisfaire la vie aquatique, et l'ensemble des usages (notamment les activités économiques et de loisirs).

Le changement climatique pourrait exacerber crues et sécheresses avec plusieurs conséquences sur la ressource en eau :

- une baisse potentielle des débits,
- une période d'étiage qui serait allongée ;
- des surfaces de zones humides en diminution, notamment celles situées en amont des bassins versants ;
- une possible dégradation de la qualité des eaux, ce dernier impact restant particulièrement soumis à l'influence des activités humaines.

Par ailleurs le réchauffement climatique observé depuis le début du 20ème siècle induit une dilatation et une acidification des océans qui n'est pas sans conséquence sur les risques de submersion marine et d'inondation sur le long terme des côtes basses, la fragilisation des ouvrages de protection (naturels ou artificiels), la biodiversité marine et côtière...

Quelle que soit l'ampleur du changement climatique, que les prévisions de la communauté scientifique ne cessent de réévaluer à la hausse, l'accentuation des phénomènes de sécheresse et d'inondations constitue un risque suffisamment important en Bretagne pour que la prévention des risques d'inondation et une amélioration des économies d'eau soient une priorité.

Ce point est confirmé dans les SAGE qui identifient tous des risques d'inondation et/ou de submersion marine.

Avis du Conseil Régional :

- Il confirme la nécessaire prise en compte de cet enjeu dans le futur SDAGE, notamment au regard de la problématique de changement climatique,
- Il souhaite une recherche de transversalité avec le volet « milieux aquatiques »,
- Il s'associe aux pistes de réflexion proposées,
- Il restera vigilant sur l'affichage d'objectifs d'économie d'eau, considérant que des avancées ont déjà été obtenues en Bretagne sur ce point,
- Il demande une réflexion complémentaire sur :
 - La sécurisation de l'approvisionnement,
 - Le rôle des CLE et des SAGE dans la gestion des crues et des inondations,
 - Les méthodes et outils d'accompagnement des CLE dans ce domaine,
 - Le lien au niveau inter SAGE avec les politiques d'aménagement et d'équipement.

Avis du Conseil Général du Finistère :

- Il réaffirme l'importance de cet enjeu et propose de reformuler la question afin de trouver une articulation avec les deux questions précédentes : Comment préserver la ressource

disponible pour mieux la partager ? Comment prévenir les inondations et les sécheresses et adapter les activités humaines à ces phénomènes ? ”

- La piste d'action relative aux économies d'eau apparaît comme prioritaire même si l'objectif de 20 % d'économie d'ici 2020 affiché dans le SDAGE reste à préciser tant sur l'échelle (au robinet, au niveau des réseaux) que les cibles (habitants, industriels).
- Il souhaite que le SDAGE incite au développement de dispositifs tarifaires adaptés à l'objectif (tarification horaire ou saisonnière).
- Il demande des précisions sur le développement de moyens de stockage hivernaux de l'eau qui devra prendre en compte l'impact des retenues sur les débits des cours d'eau, la qualité des milieux et la préservation des têtes de bassin versant.
- L'aménagement du territoire pour la réduction des ruissellements est jugé prioritaire. Il souhaite favoriser les techniques alternatives et innovantes, en renforçant la gestion à la parcelle. Il précise que la gestion des eaux de ruissellement doit être pensée en amont des projets d'aménagement, et doit comporter une prise en compte paysagère forte lors de la conception des projets.
- La gestion des inondations passe également par le renforcement des liens amont-aval sur un bassin versant. La mise en œuvre d'ouvrages régulateurs de crues implique une adhésion de l'ensemble des parties entre l'amont du bassin et l'aval. A chaque échelle, des efforts spécifiques doivent être demandés et des mécanismes de compensations pourraient être à envisager dans le prochain SDAGE.
- La prévention des inondations et des submersions marines évoquée dans cet enjeu se réfère à une autre directive, la Directive cadre inondation et propose quelques pistes d'actions pertinentes mais isolées au sein de la politique de l'eau. Une segmentation plus forte entre la gestion des inondations et des submersions marines au travers du Plan de gestion du risque inondation et le SDAGE pourrait clarifier la gouvernance sur ce sujet.
- Il souhaite que la piste d'action relative à l'alimentation en eau potable soit précisée sur la nature des besoins et la hiérarchisation des priorités. Par ailleurs, cette piste d'actions doit inciter le prochain SDAGE à clarifier la possibilité de prendre en compte ou non le Débit minimum biologique dans les autorisations de prélèvements d'eau brute.

Avis de la CLE « Sud Cornouaille » :

- Les membres de la CLE confirment également l'importance de cet enjeu et n'ont pas de remarque particulière sur les avis du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général du Finistère.
- Par ailleurs, le territoire étant particulièrement impacté en période d'étiage, ils proposent :
 - d'améliorer les connaissances des ressources en eau (notamment les prélèvements par forage),
 - de favoriser le développement de filières économiques économes en eau.

D. Gouvernance : comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? comment mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace ?

Les compétences dans le domaine de l'eau sont éclatées, tant au niveau des partenaires régionaux (Etat en région, Agence de l'Eau, ONEMA, Région, Départements) que locaux (CLE, , Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont les Syndicats d'eau, communes).

Par ailleurs, la gestion de l'eau concerne de nombreux acteurs (économiques, aménagement du territoire, santé, tourisme, épuration de l'eau...), dont les enjeux et priorités peuvent être différents, contradictoires, ou simplement déconnectés. La lisibilité et l'efficacité des actions menées dans le domaine de l'eau s'en trouvent ainsi très diminuées.

Partant de ce constat aujourd'hui largement partagé par les acteurs de la gestion de l'eau, une nouvelle gouvernance s'impose et la Bretagne, par ses spécificités, peut devenir un territoire d'expérimentation en la matière.

La réforme de la gouvernance de l'eau est un enjeu prioritaire pour notre région, car c'est par une nouvelle gouvernance régionale mais aussi territoriale que passe l'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité de nos actions dans le domaine de l'eau.

Avis du Conseil Régional :

- Il place cette question au premier rang en tant que levier essentiel à une meilleure efficacité des actions et donc à l'obtention de résultats sur les volets qualité, quantité et milieux aquatiques,
- Il confirme les pistes d'actions proposées, notamment en termes de cohérence des politiques publiques, de meilleure articulation entre planification, programmation et action, et de nécessité de mutualisation des ressources.
- Il demande que soient prises en compte et/ou approfondies les réflexions suivantes :
 - Quelles modalités de mise en cohérence des politiques publiques, et notamment des politiques Eau et Agriculture ?
 - Comment renforcer la co-construction et la fédération des acteurs d'un territoire ?
 - Quel rôle pour la formation et l'éducation ?
 - Quel renforcement du rôle et de la responsabilité des CLE dans la programmation ?
 - Quelle organisation pour accompagnement technique et financier efficace et efficient ?

Avis du Conseil Général du Finistère :

- Il partage l'importance de cette question mais estime que les pistes d'actions associées ne reprennent jamais la notion d'équité pourtant évoquée.
- Il juge prioritaire l'articulation du SDAGE avec les autres politiques sectorielles (et en particulier l'aménagement, le développement économique et l'agriculture) et propose de reformuler la piste d'actions de la manière suivante : Rendre cohérente et mieux articuler la stratégie pour l'eau portée par le SDAGE et les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports, aménagement du territoire...) incluant les enjeux locaux (économique, emplois, tourisme, prix de l'eau, culture, eaux côtières et marines, sécurité liée aux inondations...) et la réglementation.

- La hiérarchisation des leviers d’actions et à l’optimisation des moyens humains et financiers est fondamentale pour conduire des programmes d’amélioration de l’état des eaux dans un contexte de crise économique et de forte tension sur les crédits publics. Les modalités de mise en œuvre sont à réfléchir collectivement. Dans cet objectif, il propose que les démarches d’évaluation des politiques publiques de l’eau soient généralisées dans le prochain SDAGE pour faciliter le développement d’aides publiques efficaces et accessibles. A ce titre, le SDAGE devrait promouvoir la généralisation des programmes d’actions construits sur une analyse précise des enjeux du territoire et déclinés sous la forme d’un hiérarchisation d’objectifs et de plan d’actions, suivis et évalués.
- La mobilisation et l’accompagnement des maîtres d’ouvrage est également fondamentale. Il propose de reformuler la piste d’actions de la manière suivante : mobiliser et accompagner les parties prenantes pour conduire des programmes d’amélioration de l’état des eaux sur une durée de 6 ans.
- Concernant la piste d’action « assurer la mise en œuvre concrète sur le territoire des priorités d’action définies par les SAGE », il propose de la reformuler de la manière suivante : assurer la mise en œuvre concrète sur le territoire des priorités d’action définies par les SAGE approuvés impliquant tous les maîtres d’ouvrage. De plus, une articulation est à trouver pour que les enjeux d’un niveau départemental (par exemple, les schémas départementaux en eau potable) soient bien pris en compte dans l’élaboration des SAGE.
- Concernant la piste d’action « Toujours acquérir des données et des connaissances sur les enjeux de gestion de l’eau sur les territoires, les rendre accessibles, compréhensibles et exploitables », il propose de la reformuler de la manière suivante : prioritairement partager les données et les connaissances (y compris économiques) sur les enjeux de gestion de l’eau et des milieux aquatiques sur les territoires, les rendre accessibles, compréhensibles par chaque type de public et exploitables pour évaluer les programmes d’actions et les politiques publiques
- Concernant la piste d’action relative à la poursuite de l’information et de la sensibilisation des habitants pour une implication large de leur part, il propose de la reformuler de la manière suivante : continuer l’information et la sensibilisation des habitants (y compris scolaires) pour une implication large de leur part (changement de comportement, concertation...).
- Enfin, le Département du Finistère s’interroge sur l’objectif visé par le graphique présenté p41 du document de consultation grand public, l’évolution des financements des Conseils généraux du bassin Loire-Bretagne depuis 2007 en matière de gestion de l’eau. Une présentation factuelle de l’évolution des contributions des principaux partenaires (Etat, région, AELB, Conseil généraux) nous semblerait plus opportune. Le Conseil général du Finistère précise que sur la période considérée, ses contributions et en particulier sur les milieux aquatiques ont progressé.

Avis de la CLE « Sud Cornouaille » :

- Les membres de la CLE considèrent que cette question est fondamentale parmi celles soumises à la consultation.
- Peu importe le chef de file d’une politique régionale de l’eau, ils souhaitent une simplification des démarches administratives afin d’optimiser l’efficacité des actions. A ce

titre, ils proposent la signature d'un accord-cadre entre l'ensemble des partenaires financiers pour la définition d'un cadre unique de modalités administratives et financières.

D. Remarques d'ordre général de la CLE :

- **Le volet littoral et notamment les « petits estuaires » ne sont pas suffisamment pris en compte.** En effet, seule la prise en compte de l'enjeu bactériologique en zone conchylicole est évoqué dans le projet de SDAGE. Il s'agit effectivement d'un enjeu prioritaire afin de maintenir cette activité économique si importante localement pour l'emploi et le développement du territoire. Cependant, avec 130 km de côtes, d'autres défis majeurs sont à relever concernant le littoral « sud Cornouaille ». Il s'agira notamment de :
 - ↳ trouver une articulation avec les autres dispositifs liés au littoral (Directive cadre sur la stratégie du milieu marin, SCOT, GIZC, Directive inondations, Natura 2000...)
 - ↳ clarifier la gouvernance sur les actions qui en découlent.

Par ailleurs, en réponse aux pressions telles que la pollution ou l'exploitation accrue des ressources et à la prise de conscience générale des enjeux de gestion de la mer et du littoral, il pourrait être intéressant de développer une réflexion spécifique sur :

- ↳ la connexion territoriale entre masses d'eau côtières et bassins versants,
- ↳ le développement de la connaissance par un meilleur suivi de la qualité de l'eau et des sources de pollution sur la frange littorale,
- ↳ l'information et la sensibilisation des acteurs autour de la question de la qualité de l'eau en lien avec les interactions terre-mer.

Ces réflexions qui promeuvent une gestion des activités et des usages ne mettant pas en péril le potentiel social et économique des écosystèmes marins et côtiers doivent être articulées avec la politique de l'eau.

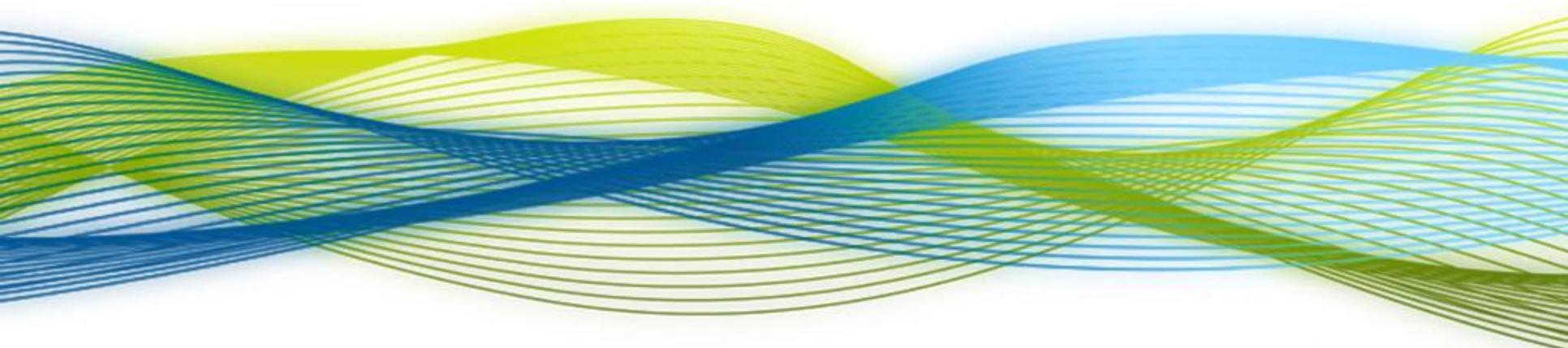
- **Une meilleure prise en compte des impacts socio-économiques** dans les orientations proposées afin de ne pas faire du territoire un sanctuaire.
- **L'accessibilité aux données (environnementales, socio-économiques...)** est une condition fondamentale pour la mise en œuvre des orientations du SDAGE.
- **La révision du SDAGE et l'élaboration du SAGE « Sud Cornouaille »** se feront de manière simultanée. Aussi, il sera important que le comité de bassin transmette à l'opérateur du SAGE, les résultats de ses travaux au fur et à mesure de ses avancées afin que les orientations du prochain SDAGE soient intégrées dans le projet local.

Roger LE GOFF
Président de la CLE



Réunion de la CLE

Bannalec, le 26/04/13



A l'ordre du jour :

- 1. Etat d'avancement du SAGE**
- 2. POI : réponses à l'appel à projet 2013**
- 3. SDAGE : quelle contribution de la CLE**
- 4. Questions diverses ...**

I. Etat d'avancement du SAGE

1. Etat des lieux / diagnostic

2. Communication

I. Etat d'avancement du SAGE

Etat des lieux /diagnostic

↳ **Intervention du groupement d'études
ARTELIA / IDEA Recherches**

I. Etat d'avancement du SAGE

Communication : création d'un site internet

Arborescence du site du SAGE « SUD CORNOUAILLE »

ESPACE MEMBRES

Compte-rendu et support de réunion

Plateforme d'échanges techniques

SAGE

Qu'est ce qu'un SAGE ?

Contexte juridique

SAGE « Sud Cornouaille »

Organisation

CLE

Bureau

Commissions thématiques

L'équipe d'animation

Avancement

Les principales étapes de l'élaboration

L'état des lieux / diagnostic

Scénarios et tendances

La stratégie du SAGE

Les documents du SAGE

Nos actions

Suivi de la qualité de l'eau

Aménagement de l'espace

Développement de pratiques alternatives au désherbage chimique

Reconquête de la qualité bactériologique des eaux littorales

Plan de lutte contre les algues vertes

Lutte contre les inondations

Gestion de la ressource

Documentation

Cartothèque

Rapports

Lettre d'information

Avis de CLE

Glossaire

Vous êtes :

Une collectivité locale

Comment je peux contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau

Les outils à ma disposition

Un agriculteur

Comment je peux contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau

Les outils à ma disposition

Un pêcheur, un conchyliculteur, un plaisancier

Comment je peux contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau

Les outils à ma disposition

Un industriel, un artisan, commerçant...

Comment je peux contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau

Les outils à ma disposition

Une association, un particulier

Comment je peux contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau

Les outils à ma disposition

Une jardinerie

Comment je peux contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau

Les outils à ma disposition

Un enseignant, un établissement scolaire

Comment je peux contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau

Les outils à ma disposition

Agenda

Barre déroulante actualités

Carte interactive

Liens / partenaires

I. Etat d'avancement du SAGE

Communication : création d'un site internet

Offre de base	OZIOLAB	Agence Horizon
Conception charte graphique	900,00 €	700,00 €
Gestion de projet + étude	590,00 €	400,00 €
Développement du site	1 140,00 €	2 450,00 €
Développement modules	600,00 €	
Arborescence	120,00 €	4 742,00 €
Intégration 10 pages	500,00 €	
Ré-écriture des URL	345,00 €	400,00 €
Formation	650,00 €	180,00 €
Hébergement (annuel)	600,00 €	12,00 €
Nom de domaine (annuel)	30,00 €	600,00 €
Maintenance évolutive (12 mois)	facturation au coup par coup	

Options

Référencement (annuel)	720	-
Statistiques	inclus	inclus
Boites mail (annuel)	36 par boîte	-
Maintenance mineure	inclus	inclus (24 mois)

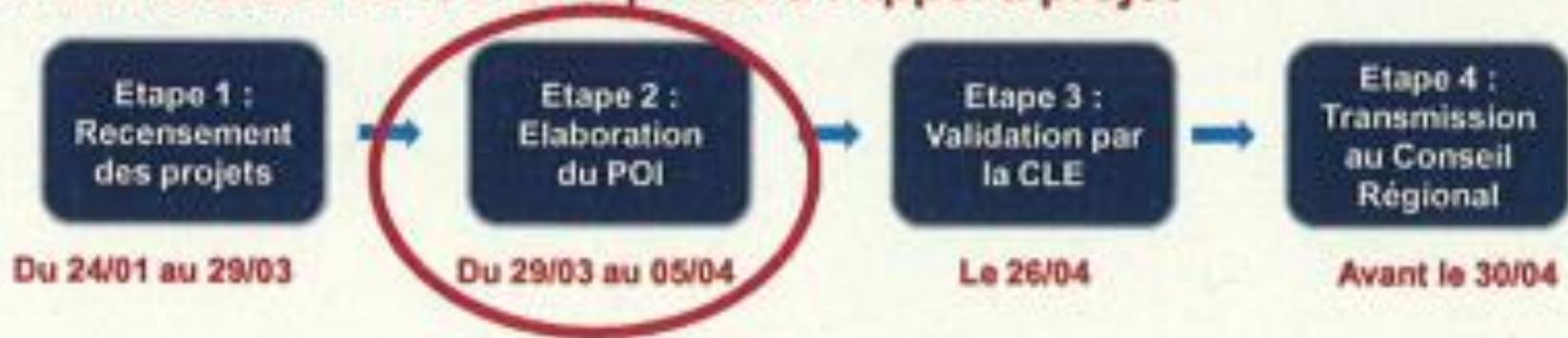
↳ L'Agence Horizon propose une solution financièrement plus intéressante avec un niveau de maintenance supérieure

↳ Mise en ligne début juin

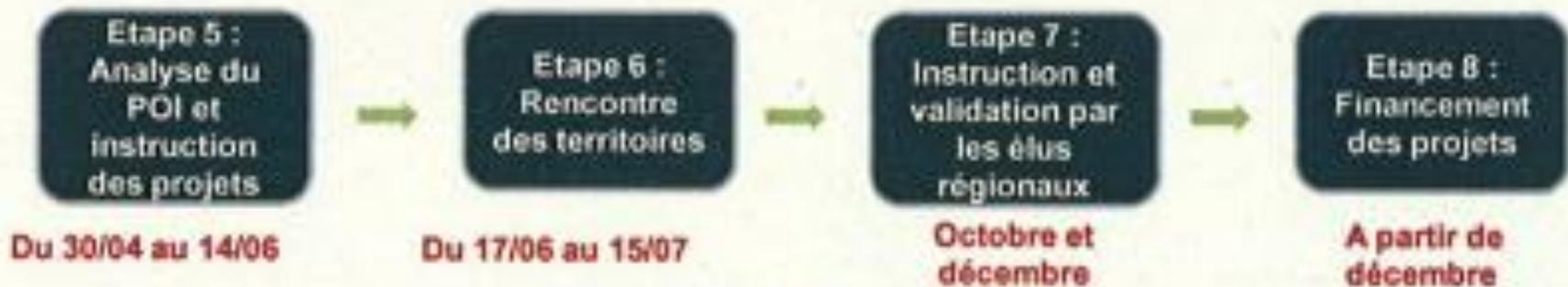
II. POI : réponses à l'appel à projet 2013

Rappel de la procédure :

1. Elaboration du POI et réponse à l'appel à projet

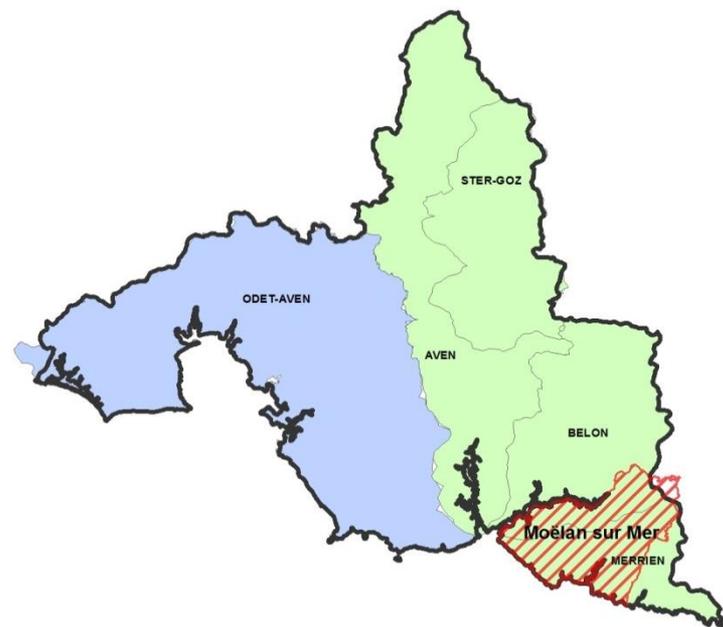


2. Instruction et financement des projets d'investissement



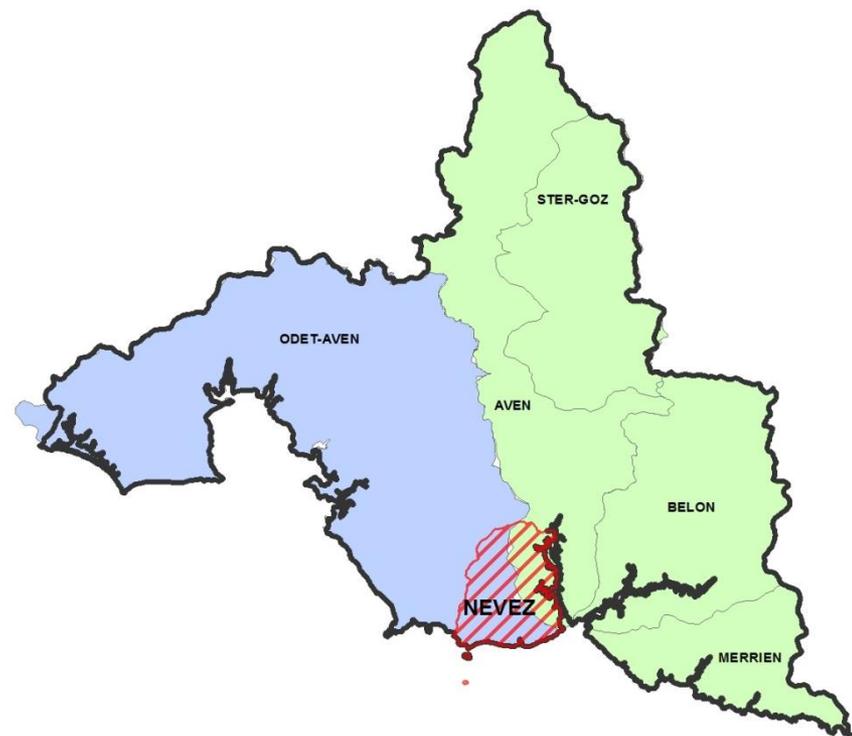
II. POI : réponses à l'appel à projet 2013

Les réponses : commune de Moëlan sur Mer



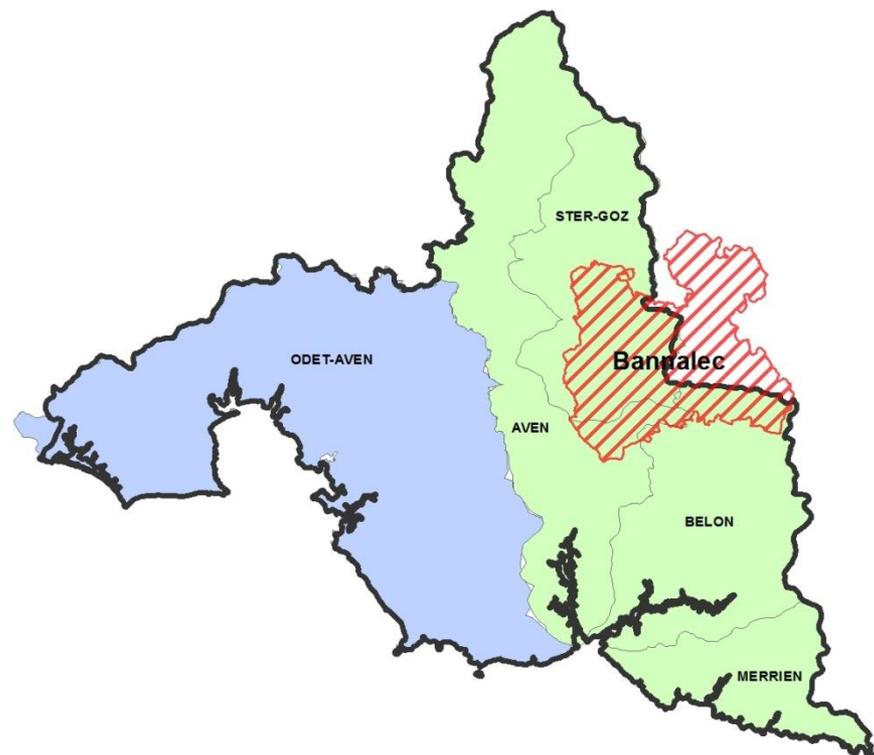
II. POI :réponses à l'appel à projet 2013

Les réponses : commune de Nevez



II. POI : réponses à l'appel à projet 2013

Les réponses : commune de Bannalec



III. Révision du SDAGE

Quelle contribution de la CLE « Sud Cornouaille »



Avis de la CLE

sur les questions importantes du SDAGE Loire-Bretagne 2016/2021

INTRODUCTION :

Le Commission locale de l'eau du SAGE « Sud Cornouaille » est consultée par le comité de bassin Loire-Bretagne pour émettre un avis sur les questions importantes et le calendrier de travail pour la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne.

Le SDAGE est un document de planification et le cadre réglementaire de la gestion intégrée de l'eau. Il définit pour 6 ans les grandes orientations de gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité (état des eaux et des milieux aquatiques) à atteindre. Il engage dans la durée l'ensemble des décideurs et des acteurs d'un territoire sur des orientations qui doivent être partagées.

La présente consultation concerne la 1ère phase de la révision du SDAGE, à savoir les questions importantes auxquelles le SDAGE aura à répondre pour la période 2016-2021.

Cette consultation intervient dans le cadre de la procédure officielle définie par la loi du 21 avril 2004 transposant la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), qui prévoit que les Assemblées régionales et départementales, les organismes consulaires, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et les Commissions locales de l'eau (CLE) émettent un avis sur les projets de SDAGE et de programme de mesures pour les territoires qui les concernent.

Cet avis sera étudié par le comité de bassin pour établir la synthèse définitive des questions importantes. C'est sur cette base que sera proposé le prochain SDAGE, sur lequel la CLE à nouveau consultée en 2015.

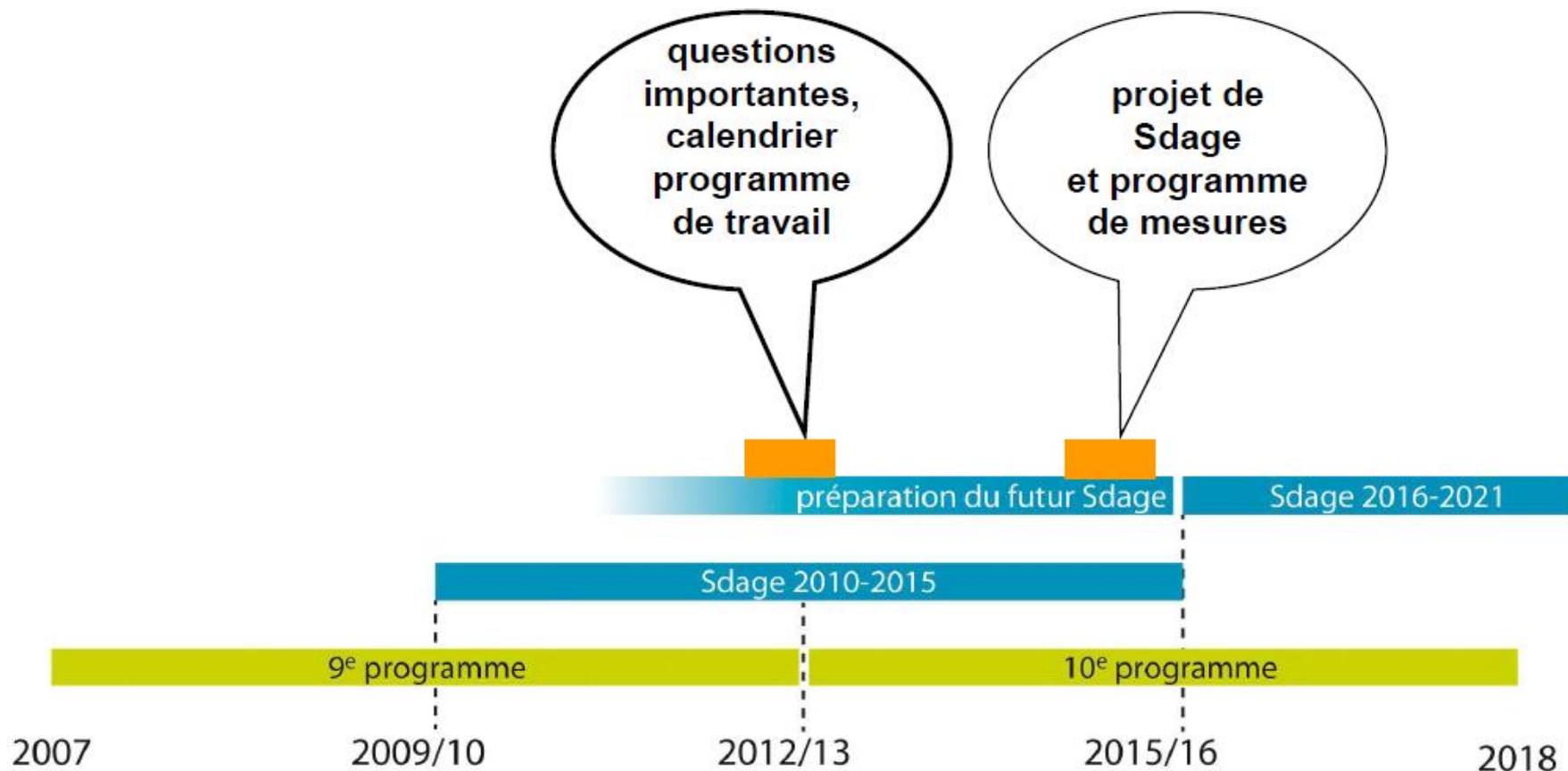
Méthodologie proposée :

La consultation s'organise autour de 4 questions importantes relatives à l'eau : la qualité, la quantité, les milieux aquatiques et la gouvernance.

Il nous est demandé de confirmer, compléter ou d'infirmer ces questions, de les prioriser, de déceler des enjeux qui auraient pu être oubliés ou insuffisamment mis en valeur.

Il est proposé de reprendre chaque question et de voir si elles répondent aux enjeux locaux. Les membres de la CLE pourront également s'appuyer sur les avis du Conseil Général du Finistère et du Conseil Régional de Bretagne qui seront systématiquement rappelés.

Une consultation pour préparer le Sdage 2016-2021



Le planning de travail sur les QI

Mars 2012	Consultation commission planification sur un avant projet
Mai-juin 2012	Consultation des commissions territoriales Consultation commission planification sur une version 2 Consultation commission communication sur une 1° ébauche de questionnaire
5 Juillet 2012	Adoption, par le comité de bassin, des documents de consultation, (les questions importantes et la structure du questionnaire)
Juillet-octobre 2012	Finalisation des documents de consultation Présentation aux partenaires lors de la rencontre sur la sensibilisation au Sdage le 2 octobre à Tours
Nov. 2012-avril 2013	Consultation du public et des assemblées
Fin 2012	Forums de l'eau dans les six sous bassins
Mai-juin 2013	Commission planification sur les retours de la consultation
Juillet 2013	Adoption par le comité de bassin du document final



Questions importantes

=

principaux **problèmes**
à régler par le Sdage à travers

- des objectifs

- des orientations fondamentales

=

des questions

et non pas des réponses !

(le Sdage est la réponse)



Préoccupations des élus et du public

Quatre préoccupations majeures :

- **la santé publique** : assurer la qualité de l'eau au robinet ;
- **la préservation des milieux** aquatiques comme patrimoine commun ;
- **le partage de la ressource** entre les usages et les besoins des milieux aquatiques : bien gérer l'eau à l'échelle de la planète, s'adapter aux sécheresses
- **la lutte contre le risque d'inondations**

Une condition de réussite :

- **la gouvernance de l'eau** : organisation collective, gestion des territoires, maîtrise des coûts....

4 questions importantes retenues



Qualité des eaux

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?



Milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?



Quantité d'eau

Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?



Gouvernance

Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

A quelles questions le Sdage 2016-2021 devra-t-il répondre ?

qualité

- phosphore, azote, pesticides

- action collective dans les bv

pollutions diffuses

- gestion foncière

- eaux usées

pollutions ponctuelles

- pluvial

substances dangereuses

contaminations microbiologiques

milieux

- empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer les plus dégradés

- biodiversité, milieux & espèces remarquables

- connaître et sensibiliser

quantité

changement climatique

- priorité à l'AEP

- économies d'eau

prélèvements

- zones en déficit

- ressource hivernale

- champs d'expansion

(crues & submersions marines) inondations

- gestion des ruissellements

gouvernance

- Sage, planification et action

- maîtrise d'ouvrage

- eau, politiques sectorielles et territoire

- articulation avec directives inondation et milieu marin

- partage de la connaissance

- sensibiliser et associer

- hiérarchiser nos priorités d'action

questionnaire et notice, (chacun avec une partie nationale et une partie bassin)



CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'eau vous consulte

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Répondez en ligne : www.prenons-soin-de-leau.fr

EN SAVOIR PLUS : NOTICE D'INFORMATION ET DOCUMENT DES ENJEUX DE L'EAU (QUESTIONS IMPORTANTES) EN LOIRE-BRETAGNE

Les acteurs de l'eau et les experts ont identifié les grands enjeux qui se posent à nous et aux générations futures, pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques sur nos territoires. Ces enjeux sont étroitement liés les uns aux autres.

La réflexion sur ces enjeux (questions importantes) est une étape clé de l'élaboration du futur plan de gestion des eaux pour les années 2016 à 2021. Bien que l'échéance puisse paraître éloignée, identifier, dès maintenant, les enjeux essentiels et les principaux défis à relever permettra de mieux préparer la stratégie pour l'eau et les milieux aquatiques.

Des enjeux majeurs concernent tout le territoire national, d'autres marquent plus particulièrement notre bassin hydrographique. Dans les deux cas, nous souhaitons connaître votre opinion.

*vos*tre avis compte !

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES | Donnez votre avis !



CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'eau vous consulte

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Pourquoi vous demander votre avis ?

Les enjeux liés au bon état des eaux et des milieux aquatiques, enjeux écologiques, économiques, de santé publique, de bonne gouvernance... intéressent les Français. Ils sont aussi acteurs de ces enjeux.

Depuis 2005, ils sont régulièrement consultés sur leur perception et leur adhésion à la stratégie à mettre en œuvre pour reconquérir le bon état des eaux dans leur région.

Mais les situations évoluent sans cesse, des problèmes trouvent des solutions, d'autres apparaissent... C'est donc sur les enjeux de l'eau identifiés à ce jour, en tenant compte des avancées réalisées mais aussi des défis qui restent à relever, que nous souhaitons, à nouveau, avoir votre avis.

* Baromètre national d'opinion Ifop - agences de l'eau - anisma - ministère du développement durable - novembre 2011

Qui vous consulte : votre comité de bassin

Les comités de bassin, parlements locaux de l'eau, sont des instances délibérantes qui rassemblent par grand bassin versant tous les acteurs de l'eau : représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et associations, de l'État. Il y a sept comités de bassin en métropole et cinq pour les territoires ultra-marins (voir carte).

Ils fixent sur des bases concertées et dans le respect de la politique de l'eau en France, la stratégie de préservation et de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin.

Ils adoptent le programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau (redevances et aides). Ce programme finance les actions utiles à la mise en œuvre de cette stratégie. L'agence de l'eau, sous tutelle du ministère du développement durable, assure le secrétariat du comité de bassin et, avec la direction régionale de l'environnement et du logement de bassin, apporte un appui au comité de bassin dans ses démarches de planification et de consultation.

Une ambition européenne pour l'eau

Reconquérir et préserver le bon état de nos ressources en eau et de nos milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, nappes souterraines, zones humides, littoral...) est un objectif commun aux États membres de l'Union européenne.

Les États élaborent tous les six ans, puis mettent en œuvre, des plans de gestion des eaux dans chaque grand bassin des fleuves d'Europe.

Cette démarche, définie par la directive cadre sur l'eau (DCE) d'octobre 2000, associe régulièrement le public aux choix à faire.

Une organisation française : le Sdage

En France, le plan de gestion de l'eau est le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), élaboré par le comité de bassin.

Il décrit la stratégie (objectifs et moyens pour y parvenir) pour retrouver le bon état de toutes les eaux.

C'est un document officiel : ses orientations et dispositions s'imposent à toutes les décisions publiques en matière d'eau.

Les "Questions importantes pour l'eau" : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit, dans chaque grand bassin hydrographique français, d'identifier les grandes questions et les problèmes majeurs à résoudre dans les prochaines années en matière de préservation, de reconquête et de gestion des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau, nappes, milieux humides, lacs, littoral...).

Ce sont ces questions qui orienteront l'élaboration du prochain Sdage 2016-2021. En 2014, vous serez à nouveau consultés sur ce projet de Sdage.



L'affiche dans la charte de consultation Loire-Bretagne,

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'eau vous consulte

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Répondez en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr
au questionnaire du bassin Loire-Bretagne

Ensemble, prenons soin de l'eau

Agences de l'eau Loire-Bretagne - Agences de l'eau Adour Garonne - Agences de l'eau Artois Picardie - Agences de l'eau Bretagne - Agences de l'eau Charente - Agences de l'eau Corse - Agences de l'eau Gironde - Agences de l'eau Ile de France - Agences de l'eau Jura - Agences de l'eau Loire - Agences de l'eau Méditerranée - Agences de l'eau Normandie - Agences de l'eau Rhodan-Alpes - Agences de l'eau Rhône - Agences de l'eau Saône - Agences de l'eau Sud-Ouest - Agences de l'eau Val de France - Agences de l'eau Vienne - Agences de l'eau Vosges - Agences de l'eau Corse - Agences de l'eau Corse - Agences de l'eau Corse

une bannière internet qui
mixe les signatures
nationale et bassin

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'eau vous consulte

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Questionnaire du bassin Loire-Bretagne

Logo of the French Republic (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)
Logo of the Loire-Bretagne Basin Agency (Comité de Bassin Loire-Bretagne)
Logo of the Ministry of Ecology, Sustainable Development and Energy (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)

Logo of the French Republic (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)
Logo of the Loire-Bretagne Basin Agency (Comité de Bassin Loire-Bretagne)
Logo of the Ministry of Ecology, Sustainable Development and Energy (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)

III. Révision du SDAGE

Contribution du Conseil Général du Finistère

III. Révision du SDAGE

Qualité des eaux : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

↳ **Le constat :**

Enjeu prioritaire en Bretagne

Un contentieux « eaux brutes » en cours à Bruxelles

Des eaux superficielles sensibles aux pollutions

Problématique Algues vertes

Des activités économiques très dépendantes d'une eau de qualité :
agriculture, agro-alimentaire, conchyliculture, ...

Une capacité de développement des territoires intimement liée à la
ressource en eau

Une pression citoyenne importante sur le sujet

III. Révision du SDAGE

Qualité des eaux : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

↳ ce que propose la consultation :

Des pistes d'actions peu innovantes

Valorisation de la matière organique

Une diminution des engrais minéraux

Le principe de fertilisation équilibrée

Une déclinaison du plan Ecophyto, ...

Ce qui se fait en Bretagne depuis de nombreuses années

Pas de réflexion spécifique sur l'articulation entre volets réglementaire et incitatif

III. Révision du SDAGE

Qualité des eaux : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

↳ **Avis du Conseil Régional :**

Une réflexion plus poussée sur les changements de systèmes

La recherche de leviers innovants

Fiscalité

Gestion du foncier

Implication des filières de valorisation des productions agricoles

Développement des filières de proximité

Une meilleure articulation / complémentarité entre volets réglementaire et incitatif

PAOT / suivi des actions

Règlementation PADN

...

III. Révision du SDAGE

Qualité des eaux : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

↳ **Avis du Conseil Général du Finistère :**

III. Révision du SDAGE

Qualité des eaux : que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

↳ **Avis de la CLE « Sud Cornouaille » :**

III. Révision du SDAGE

Milieux aquatiques : comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

↳ Le constat :

Des milieux aquatiques, qui interagissent entre eux, et ne sont pas épargnés :

Des zones humides détruites (activité agricole / urbanisation)

Une continuité écologique qui a souffert sur de nombreux cours d'eaux et canaux

Une biodiversité qui décroît

Un littoral qui subit une pression touristique et urbaine forte

Des activités économiques qui épuisent les ressources

Un milieu « réceptacle » de pollutions terrestres (algues vertes)...

Une nécessité de les restaurer car une fonctionnalité des milieux naturels rétablie est la première action préventive

Trois enjeux majeurs identifiés

Problèmes de morphologie des cours d'eaux

Questions de continuité écologique

Enjeu de préservation des zones humides

Propose des réflexions sur

La restauration les zones humides

La protection des espèces remarquables

La poursuite de l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement et des services rendus par les milieux aquatiques

III. Révision du SDAGE

Milieux aquatiques : comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

↳ **ce que propose la consultation :**

III. Révision du SDAGE

Milieux aquatiques : comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

↳ **Avis du Conseil Régional :**

Fonctionnalité des Zones humides

Au-delà de la préservation, la **restauration** des zones humides

Deux priorités fortes en Bretagne oubliées dans les milieux
spécifiques

Le littoral

Les voies navigables

Une question absente de la réflexion

Bocage (ceinture de bas fond, corridor écologique)

...

III. Révision du SDAGE

Milieux aquatiques : comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

↳ **Avis du Conseil Général du Finistère :**

III. Révision du SDAGE

Milieux aquatiques : comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

↳ **Avis de la CLE « Sud Cornouaille » :**

III. Révision du SDAGE

Quantité : comment partager la ressource disponible ? comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

↳ Le constat :

Le changement climatique amplifie les phénomènes de crues et sécheresses

Baisse potentielle des débits

Périodes d'étiage allongées

Des surfaces de zones humides en diminution (amont des bassins versants)

Des risques de submersion marine et d'inondation sur le long terme des côtes basses

L'accentuation des phénomènes de sécheresse et d'inondations constituent un risque important en Bretagne

Faire de la prévention des risques d'inondation une priorité

Economies d'eau à considérer avec plus d'acuité

III. Révision du SDAGE

Quantité : comment partager la ressource disponible ? comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

↳ **ce que propose la consultation :**

Economies d'eau

- Poursuivre la détection et réparation des fuites sur les réseaux
- Poursuivre et amplifier les actions autour de la sensibilisation des collectivités locales et des particuliers
- Poursuivre le développement de filières économiques économes en eau

Inondations

- Mobiliser les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisation
- Limitier l'imperméabilisation
- Prendre en compte les risques naturels dans les projets

III. Révision du SDAGE

Quantité : comment partager la ressource disponible ? comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

↳ **Avis du Conseil Régional :**

Gestion des quantités d'eau en fonction des usages

Continuité

AEP

Navigation

Milieux

Réflexion sur le rôle des SAGE dans la gestion des crues et inondations :

Quelles responsabilités ?

Quels méthodes et outils d'accompagnement le SDAGE pourrait-il apporter ?

Réflexions interSAGE et lien aux politiques d'aménagement et d'équipement

III. Révision du SDAGE

Quantité : comment partager la ressource disponible ? comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

↳ **Avis du Conseil Général du Finistère :**

III. Révision du SDAGE

Quantité : comment partager la ressource disponible ? comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

↳ **Avis de la CLE « Sud Cornouaille » :**

III. Révision du SDAGE

Gouvernance : comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? comment mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace ?

↳ Le constat :

Des compétences éclatées dans le domaine de l'eau

Multi-niveaux

Réflexion en cours sur les niveaux de « compétence » des collectivités

De nombreux acteurs concernés par la gestion de l'eau

Institutionnels

Territoriaux

Professionnels

Des priorités et enjeux pas toujours partagés entre usagers

Un manque de lisibilité et d'efficacité des actions

III. Révision du SDAGE

Gouvernance : comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? comment mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace ?

↳ **ce que propose la consultation :**

Mise en cohérence des politiques publiques

Économie, agriculture, aménagement du territoire, ...

Une articulation avec les Directives « marine » et « inondations »

Un meilleur partage des connaissances avec les citoyens

Coordination des financeurs autour de priorités partagées

Comment faire émerger une dynamique territoriale de maîtrises d'ouvrages, et comment en assurer une meilleure coordination avec la CLE ?

Renforcer le rôle des EPTB dans la programmation

III. Révision du SDAGE

Gouvernance : comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? comment mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace ?

↳ Avis du Conseil Régional :

Quelles modalités de mise en cohérence des politiques publiques ayant un impact sur l'eau ?

Y compris 2nd pilier de la PAC

Comment renforcer la démocratie participative et favoriser la co-construction des projets

Quel renforcement du rôle et de la responsabilité des **CLE** dans la programmation ?

Quelle organisation pour un accompagnement technique et financier efficace et efficient

Guichet unique ?

Mutualisation des ressources ?

Quelle place des scientifiques dans l'élaboration et le suivi ?

Quelle méthode pour un suivi et une évaluation renforcée des actions et des résultats ?

III. Révision du SDAGE

Gouvernance : comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? comment mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace ?

↳ **Avis du Conseil Général du Finistère :**

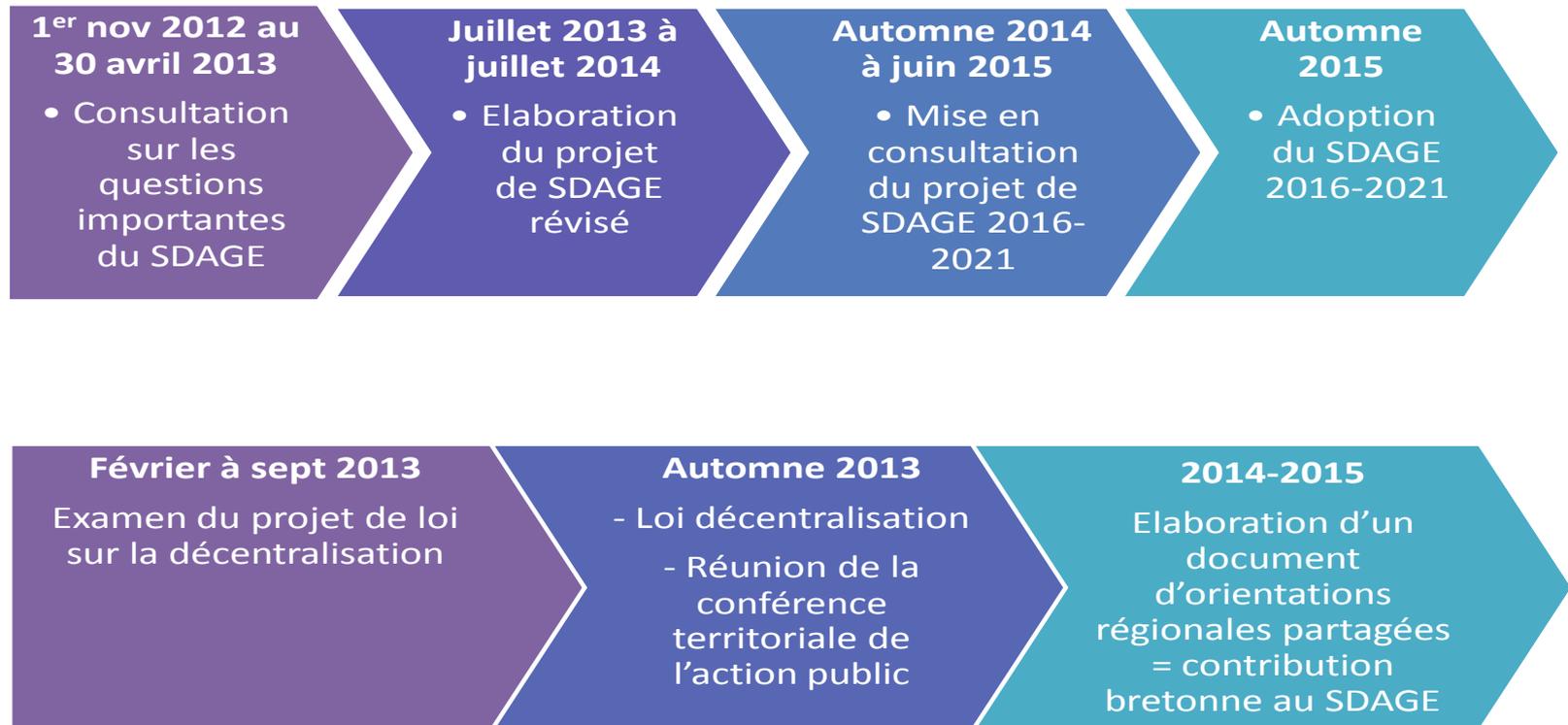
III. Révision du SDAGE

Gouvernance : comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? comment mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace ?

↳ **Avis de la CLE « Sud Cornouaille » :**

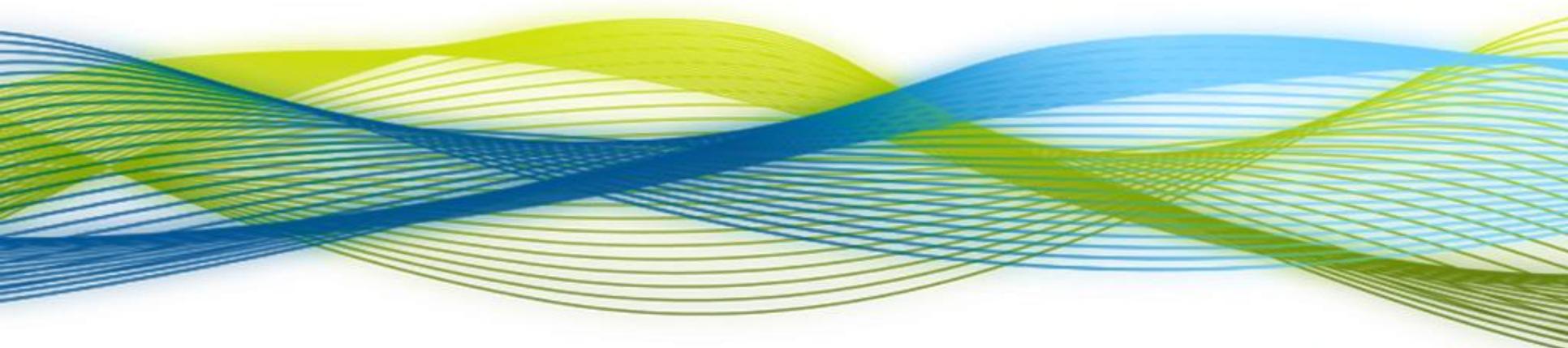
III. Révision du SDAGE

Comparaison des calendriers SDAGE et Expérimentation



IV. Questions diverses

Prochaines échéances



SAGE SUD CORNOUAILLE

Etat des lieux

Commission Locale de l'Eau – 26 avril 2013
Réunion d'avancement

ORDRE DU JOUR

- **Présentation de l'équipe d'étude**
- **Les étapes d'élaboration d'un SAGE**
- **Les documents constitutifs du SAGE et leur portée juridique**
- **Zoom sur l'état des lieux et le diagnostic du SAGE Sud-Cornouaille**
- **Calendrier prévisionnel**

PRESENTATION DE L'EQUIPE D'ETUDE



- Groupe de consultants spécialisé dans l'aménagement et l'environnement (25 agences en France)
- Totalement indépendant de tous groupes financiers ou industriels
- Une équipe dédiée au projet, basée à Nantes
- Secteurs d'activité (étude et maîtrise d'œuvre) :
 - l'eau et l'environnement
 - les ouvrages d'infrastructures
 - l'énergie et les systèmes électriques
 - l'aménagement de la ville et du territoire

Pour le SAGE « Sud Cornouaille »

Jean-Michel MURTIN et Laurette LEGRAS

PRESENTATION DE L'EQUIPE D'ETUDE



- Cabinet d'études en géographie et sciences sociales depuis 1991
- 6 personnes, dont 5 directeurs d'études : sociologie, géographie, économie, écologie, urbanisme, agronomie
- Principaux thèmes d'intervention :
 - stratégies de développement territorial
 - projets environnementaux, agro-environnementaux
 - politiques de la ville et de l'habitat

Des savoir-faire : projets de territoire, diagnostics socio-économiques, études prospectives, évaluation de politiques publiques, accompagnement méthodologique, concertation-animation...

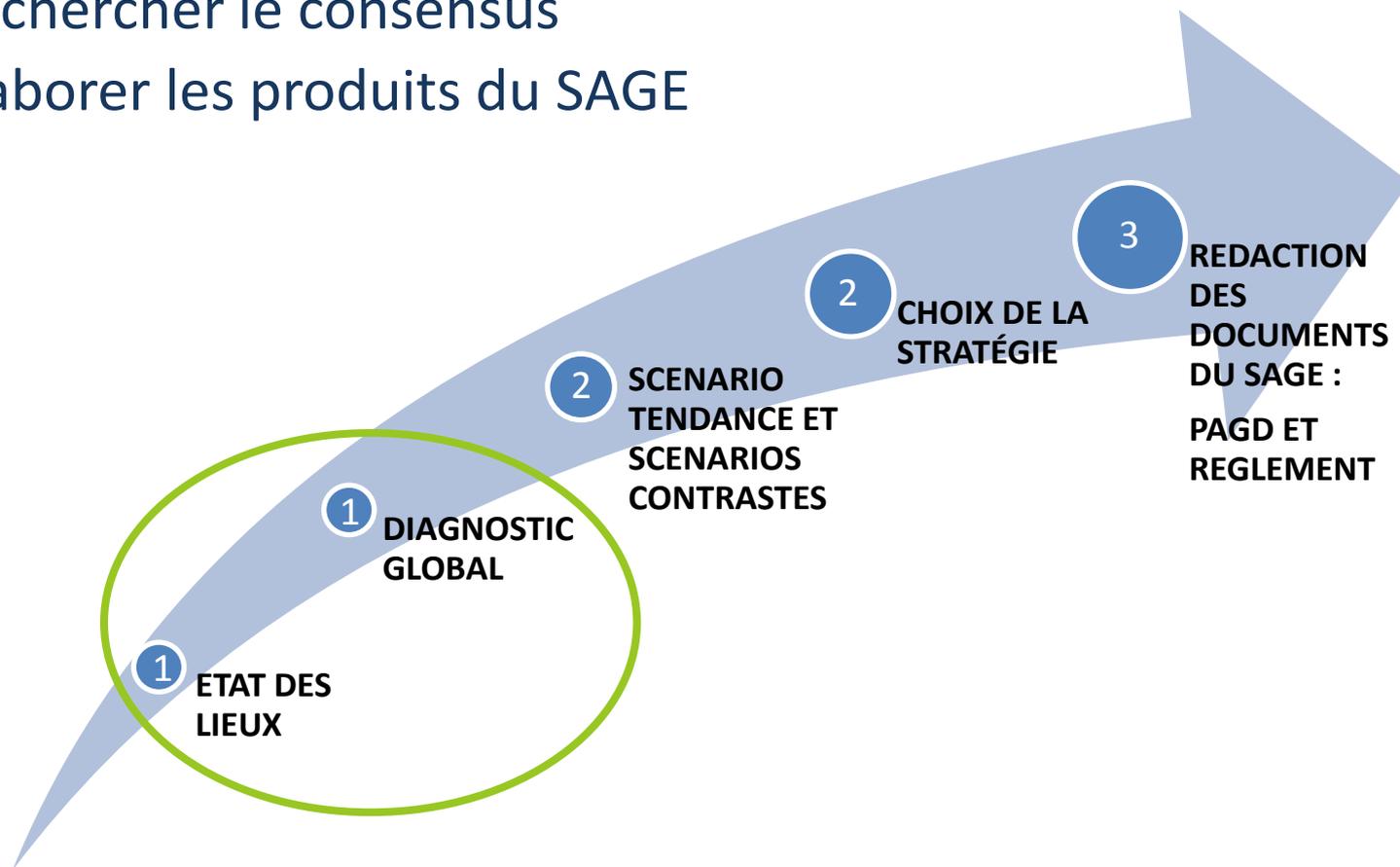
Pour le SAGE « Sud Cornouaille »

Philippe MARTIN et Marie BEHRA

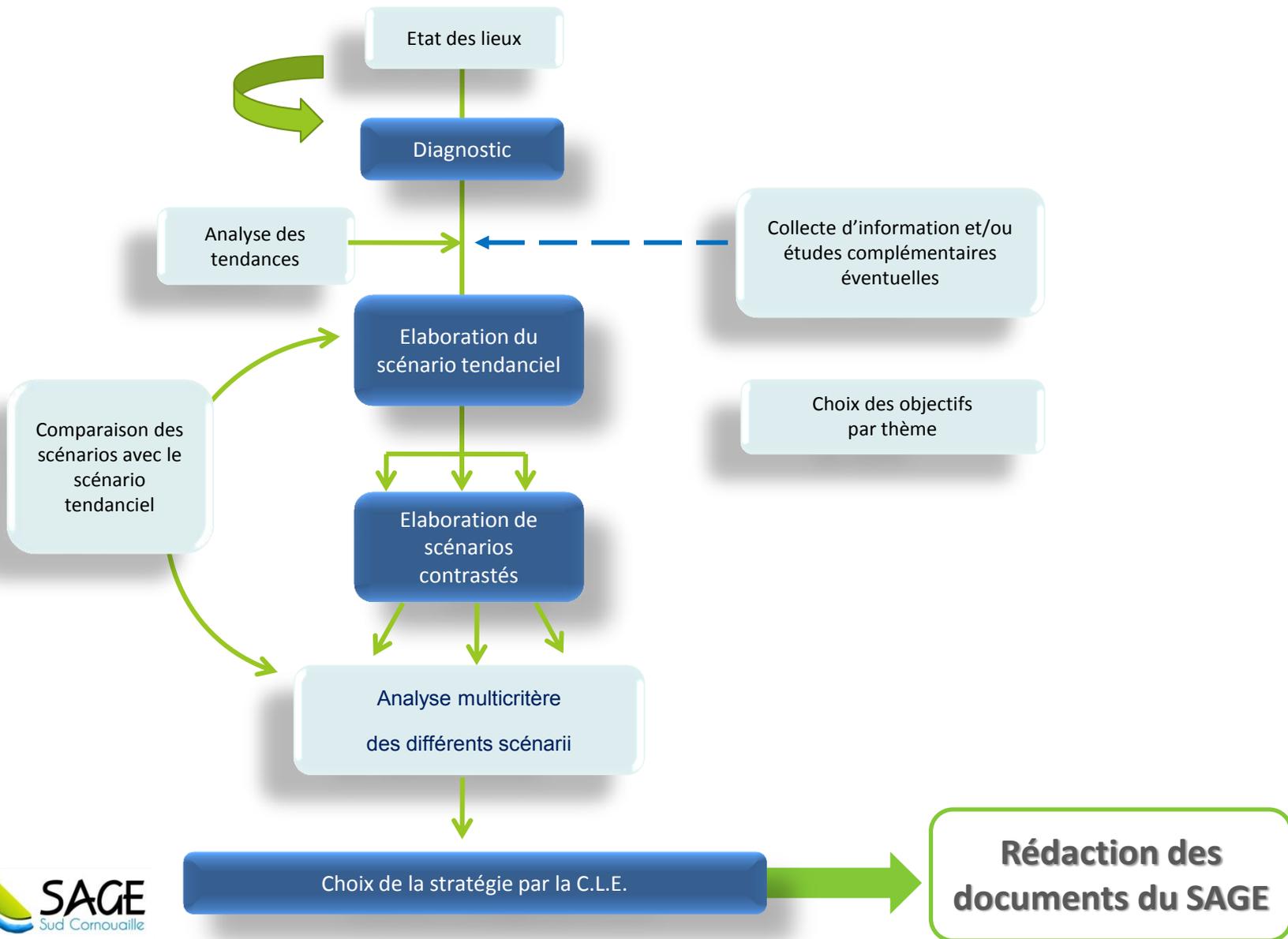
ETAPES D'ELABORATION D'UN SAGE

L'élaboration du SAGE s'inscrit autour de 3 phases destinées à :

1. Tout comprendre
2. Rechercher le consensus
3. Elaborer les produits du SAGE



ETAPES D'ELABORATION DU SAGE



DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UN SAGE

LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DURABLE (PAGD)

- Il synthétise l'état des lieux
- Il expose les enjeux du diagnostic, les objectifs et les sous-objectifs de la stratégie
- Il comprend les mesures de mise en œuvre : dispositions et les actions (portée opérationnelle)

LE REGLEMENT

- Il regroupe les mesures à portée réglementaire traduites sous forme d'articles, afin de renforcer certaines dispositions du PAGD

LE RAPPORT D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- Il évalue les incidences environnementales du SAGE
- Il permet de justifier les choix pour parvenir à la meilleure solution environnementale

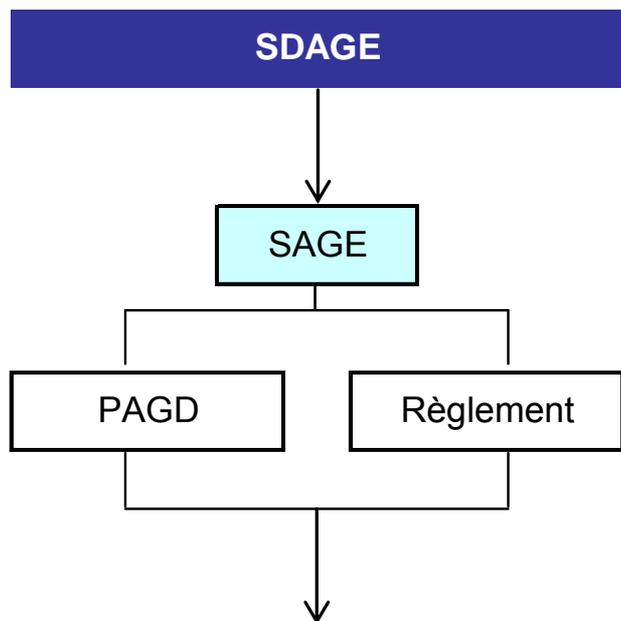
LE RAPPORT DE PRESENTATION

- Rapport à destination des publics qui seront consultés suite à l'adoption du projet de SAGE par la CLE :
- Il reprend la définition d'un SAGE et le contexte réglementaire
 - Il renseigne les éléments de cadrage, la démarche d'élaboration, le contenu du SAGE et sa portée

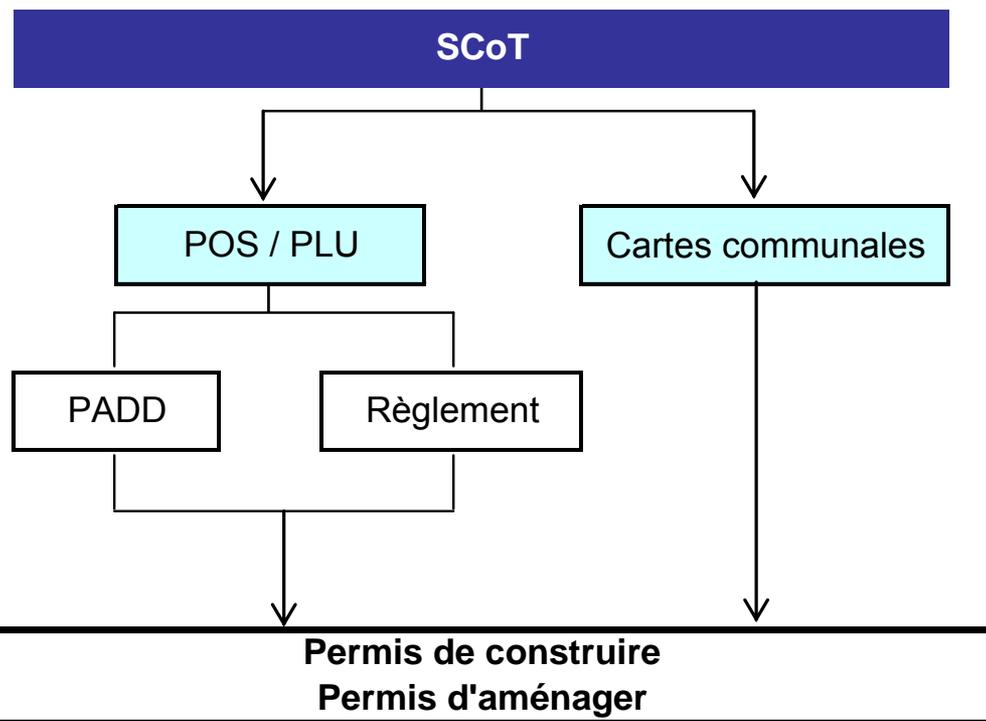
PORTEE JURIDIQUE DU SAGE

Les SAGE : une architecture d'inspiration urbanistique

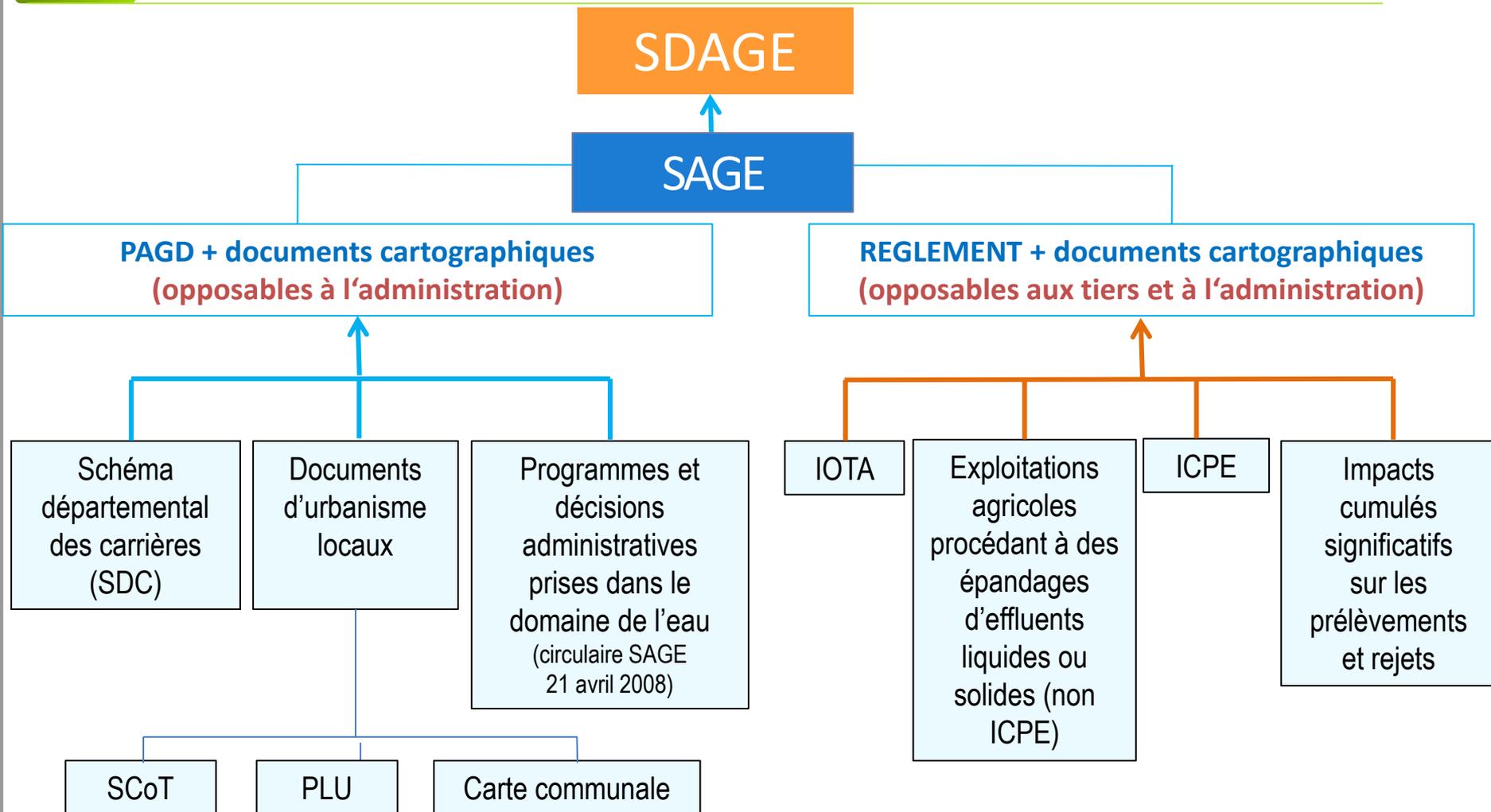
Planification dans le domaine de l'eau



Planification dans le domaine de l'urbanisme



PORTEE JURIDIQUE DU SAGE



→ **Compatibilité** : obligation de non-contrariété vis-à-vis de la norme supérieure

→ **Conformité** : obligation à la règle ou décision d'être strictement identique à la règle supérieure

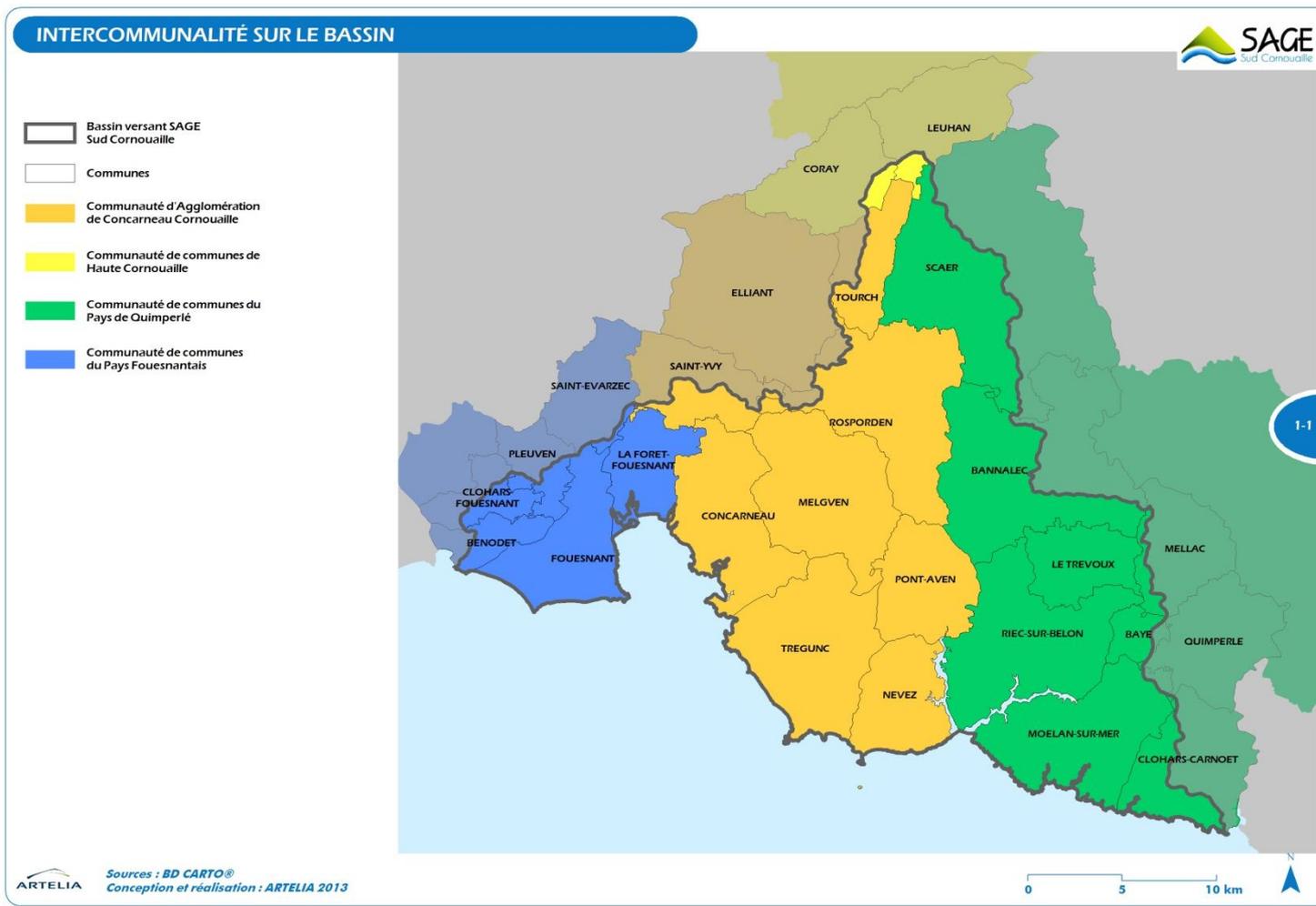


ZOOM SUR...

→ L'ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC
DU SAGE SUD-CORNOUAILLE

LE TERRITOIRE CONCERNE

- Un SAGE littoral couvrant un territoire d'environ 600 km²
- 24 communes concernées dont 8 en totalité
- 4 territoires communautaires



LE TERRITOIRE CONCERNE

- Une multitude de petits fleuves côtiers représentant un linéaire inventorié de 806 km

DÉLIMITATION DES MASSES D'EAU

 Bassin versant SAGE Sud-Cornouaille

 Masse d'eau souterraine :
Baie de Concarneau - Aven

Masses d'eau cours d'eau

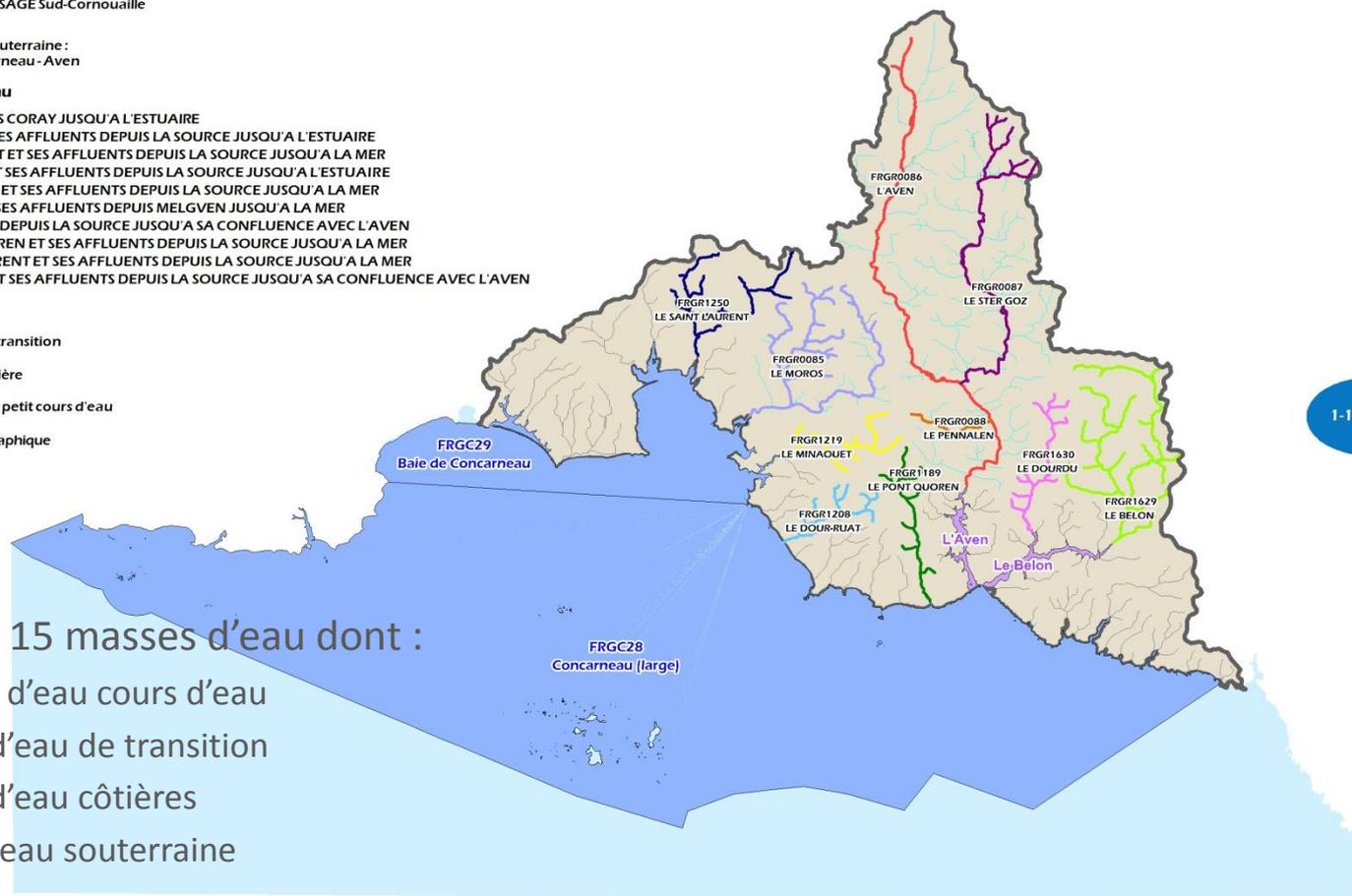
-  L'AVEN DEPUIS CORAY JUSQU'A L'ESTUAIRE
-  LE BELON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE
-  LE DOUR-RUAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER
-  LE DOURDU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE
-  LE MINAOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER
-  LE MOROS ET SES AFFLUENTS DEPUIS MELGVEN JUSQU'A LA MER
-  LE PENNALEN DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AVEN
-  LE PONT QUOREN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER
-  LE SAINT LAURENT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER
-  LE STER GOZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AVEN

 Masse d'eau de transition

 Masse d'eau côtière

 Masse d'eau très petit cours d'eau

 Réseau hydrographique



- Un territoire couvrant 15 masses d'eau dont :

- 10 masses d'eau cours d'eau
- 2 masses d'eau de transition
- 2 masses d'eau côtières
- 1 masse d'eau souterraine

ETAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC

LES OBJECTIFS :

- Recenser les données existantes concernant chacun des milieux et des usages
- Réaliser un « état zéro » des milieux, usages et acteurs à partir des données existantes
- Analyser, synthétiser, cartographier et porter une analyse critique sur ces informations
 - ➔ Reconnaître les principales problématiques en jeu
- Etablir un diagnostic et mettre en avant les manques éventuels dans la connaissance des milieux et usages
 - ➔ Identifier les causes d'altération et de satisfaction des milieux
 - ➔ Hiérarchiser les enjeux
 - ➔ Définir les secteurs prioritaires

ETAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC

LES OBJECTIFS :

- Identifier et connaître des groupes d'acteurs et des usages impliqués dans la gestion de l'eau (jeux d'acteurs, conflits et blocages, leviers d'action)
 - Obtenir une première connaissance des réalités locales
 - Comprendre les logiques d'acteurs, leurs perceptions, leurs représentations sur les usages liés à l'eau
 - Cerner les différentes sensibilités au regard de la problématique de l'eau et des milieux aquatiques
 - Recueillir la perception des acteurs sur les évolutions des activités humaines et les difficultés qu'elles rencontrent
 - Identifier les différents groupes d'acteurs et leurs dynamiques, les principaux conflits d'usages et les points de blocages
 - Repérer les leviers d'actions, les initiatives et les freins éventuels

ETAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC

→ Un état des lieux du bassin destiné à :

- Etablir les bases de la démarche « SAGE »
- Identifier les éventuels conflits d'usages
- Elaborer un « socle commun des connaissances » et un diagnostic partagé de l'ensemble du bassin versant sur ces informations

→ Un travail en lien avec les orientations du SDAGE Loire-Bretagne et de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

ETAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC

LA MÉTHODE :

- Un recensement et une collecte des données concernant les usages et les milieux
 - Milieu physique
 - Ressources en eaux de surface et souterraines
 - Qualité des eaux de surface et souterraines
 - Foyers de pollution et assainissement
 - Inondations
 - Fonctionnement des milieux aquatiques et des espaces associés
 - Problématiques spécifiques du littoral
 - Principaux indicateurs socio-économiques

– Les moyens

Collecte des données techniques



- Prises de connaissance des éléments déjà collectés par la cellule d'animation
- Collecte d'information « à distance » auprès des fournisseurs de données

Approche participative



- Entretiens individuels auprès d'une quinzaine d'acteurs
- Réunions de travail intermédiaires avec les commissions thématiques
- Contacts réguliers avec la cellule d'animation du SAGE
- Mise en place d'une plate-forme d'échange des données

ETAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC

LES DOCUMENTS REMIS :

- Un rapport d'état des lieux / diagnostic
 - Synthèse thématique issue de la bibliographie et résumant la connaissance sur les principaux thèmes par milieu, usages et groupes d'acteurs
 - Note d'analyse des représentations et stratégies d'acteurs par enjeux du SAGE afin de repérer les décalages entre la perception des acteurs et l'analyse technique
 - Hiérarchisation et causalité pour le diagnostic
- Un atlas cartographique (basé sur le guide méthodologique AELB)



CHAPITRE 1
CONTEXTE GENERAL DU SAGE SUD-CORNOUAILLE

Depuis la première loi sur l'Eau du 16 décembre 1964, la politique française de l'eau en France n'a cessé d'être modernisée et complétée afin de répondre aux enjeux fondamentaux que sont :

- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées pour tous,
- la prévention des risques liés à l'eau,
- la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques,
- la prévention des pollutions permanentes et accidentelles,
- le développement durable des activités liées à l'eau (industries, loisirs, transport...),
- l'assurance d'une production agro-alimentaire ayant des impacts limités sur le milieu et les ressources.

La gestion de l'eau actuelle est basée à la fois sur la législation française et des directives européennes spécifiques. Les SAGES sont des outils répondant à un objectif de mise en application de la réglementation européenne à l'échelle opérationnelle des bassins versants.

Initié par la Loi sur l'Eau de 1992, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) définit les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de préservation des ressources en eau à l'échelle des bassins versants, ainsi que les actions et mesures nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Il constitue un document de planification consensuel collectivement par une Commission Locale de l'Eau (CLE) regroupant divers représentants des acteurs du territoire concerné (Etat, collectivités locales et usagers).



2000 : NIVEAU EUROPEEN Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

2004 : NIVEAU NATIONAL Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

2006 : BASSIN VERSANT LOIRE-BRETAGNE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

2013 : BASSIN VERSANT SUD-CORNOUAILLE Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

CHAPITRE 1 - CONTEXTE GENERAL DU SAGE SUD-CORNOUAILLE



SITUATION GEOGRAPHIQUE





ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Basin versant SAGE Sud-Cornouaille

Réseau hydrographique (BD Carthage)

- Principal
- Secondaire

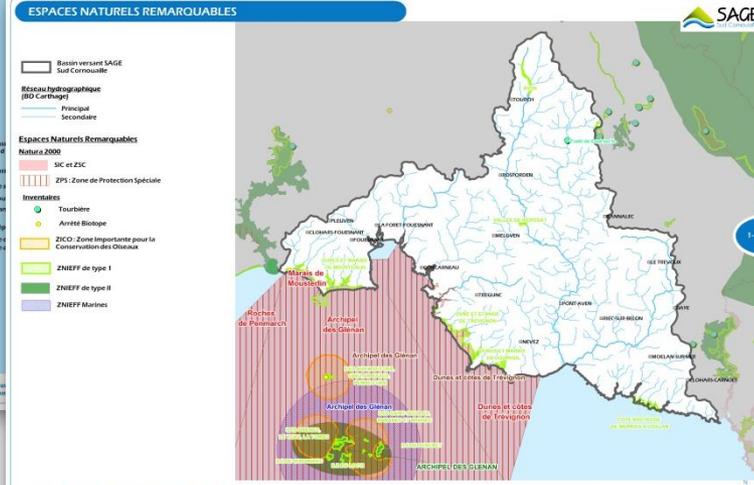
Espaces Naturels Remarquables

Natura 2000

- SIC et ZSC
- ZPS : Zone de Protection Spéciale

Inventaires

- Tourbières
- Arrêtés Biotope
- ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- ZNIEFF Marines



Carte montrant le bassin versant SAGE Sud-Cornouaille avec les réseaux hydrographiques principaux et secondaires, et les zones naturelles remarquables (Natura 2000, ZPS, ZICO, ZNIEFF de type I et II, ZNIEFF Marines, Arrêtés Biotope, Tourbières) superposées.

Sources : BD CARTHAGE®, BD CARTO®, BRAL Bretagne
Conception et réalisation : ARTELIA 2013

0 5 10 km

AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX

COLLECTE DES DONNEES

- Courriers de demande de données envoyés auprès de divers organismes et acteurs du territoire :

• Conseil Général	+
• Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	+
• Chambre d'agriculture	-
• Agence Régionale de Santé	+
• Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)	-
• Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF Bretagne)	-
• Finistère Tourisme & Nautisme en Finistère	+
• Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Bretagne)	-
• Fédération de Pêche (FDAAPPMA)	-
• Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	-
• Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)	-
• Communauté de communes du Pays Fouesnantais	+
• Concarneau Cornouaille Agglomération	+
• Communauté de Communes du Pays de Quimperlé	+

- Mise en place d'une plate-forme d'échange avec la cellule d'animation du SAGE pour faciliter les transferts de documents

AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX

Difficultés pressenties pour la collecte et/ou l'analyse des données :

- Alimentation en eau potable :
 - Exportations/importations entre les différents syndicats de production et de distribution d'eau potable
 - Interconnexions existantes et/ou programmées
- Données agricoles : hétérogénéité des données
 - Exploitation des données du RA2010 : secret statistique
 - Données SRISE (Bassins BEP ou GP5)
 - Diagnostic Algues vertes
- Assainissement :
 - Collectif : analyse de la performance globale du couple « réseau / station d'épuration »
 - Non-collectif : difficultés de récupération de données communales relativement récentes et homogènes à l'échelle du bassin sur la conformité et non-conformité des installations autonomes
 - Non collectif : estimation des flux polluants générés par l'ANC

De façon plus générale :

- Manque régulier de la localisation géographique précise de certaines données

AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX

COLLECTE D'INFORMATIONS AUPRES DES ACTEURS DU TERRITOIRE APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE :

➔ Entretiens individuels menés par IDEA Recherche les 16-19-29 et 30 avril :

Président Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)	Jean-Claude SACRE
Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais	Roger LE GOFF
Conseil Régional	Gaël LE MEUR
Chambre d'agriculture	Jean-Michel LEBRETON
Conseil Général	Nicole ZIEGLER
Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ) et Vice-Président de la CLE	Sébastien MIOSSEC
Comité Régional Conchylicole	Joe THAERON
Vice Président de la COCOPAQ et Président de la commission Aménagement du SAGE	Marcel JAMBOU
Comité local des Pêches	M. BIGOT et M. BOURHIS
Eau et Rivière de Bretagne	Hubert MEIGNEN
Fédération de pêche	François POINCELET
Maire de Rosporden et Président de la commission Aménagement du SAGE	Gilbert MONTFORT
Agriculteur référent	Jean-René COTTEN
Président de la COCOPAQ	Nicolas MORVAN
Vice Président de la CCA et Vice Président de la CLE	Gérard MARTIN

du 16 au 30 avril

AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX

COLLECTE D'INFORMATIONS AUPRES DES ACTEURS DU TERRITOIRE :

→ Entretiens individuels déjà réalisés les 16 et 19 avril :

- Jean-Claude SACRE
- Roger LE GOFF
- Jean-Michel LEBRETON
- Nicole ZIEGLER
- Jo THAERON
- Sébastien MIOSSEC
- Marcel JAMBOU

→ Entretiens individuels prévus les 29 et 30 avril

AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX

COLLECTE D'INFORMATIONS AUPRES DES ACTEURS DU TERRITOIRE :

→ Les thèmes abordés lors des entretiens :

- Présentation de la personne et de sa structure
- Histoire du SAGE Sud Cornouaille
- Les usages liés à l'eau et les perceptions
- Les fondements du SAGE (enjeux)
- L'organisation du SAGE Sud Cornouaille

→ Des entretiens menés selon la méthode de l'entretien compréhensif

AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX

COLLECTE D'INFORMATIONS AUPRES DES ACTEURS DU TERRITOIRE :

→ Réunions des 3 commissions thématiques les 16 et 17 mai :

- **Commission « Gestion de la ressource »** : qualité de l'eau et usages
- **Commission « Aménagement »** : milieux aquatiques, bocage et inondations
- **Commission « Littoral »** : qualité des eaux littorales, usages (baignade, pêche, conchyliculture, plaisance), sédimentologie et submersion marine

PLANNING PREVISIONNEL

N°	Etapes	Durée	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.
1	Notification du marché	1 jour	◆									
2	Réunion de démarrage et validation de la méthodologie et du calendrier - CLE -	1 jour	▼ Réunion 14/02/2013									
3	Collecte et interprétation des données	3 mois	→									
4	Elaboration de l'état des lieux et de l'atlas cartographique	3 mois	→									
5	Entretiens individuels auprès des membres du bureau de la CLE	6 sem.	→									
6	Bureau de CLE - Avancement de l'état des lieux	1 jour		● 5/04/13	▼ 26/04/13							
7	Réunions des commissions thématiques	0,5 jour par commission			★ ★ ★ 16-17/05/2013							
8	Remise du document d'état des lieux et proposition d'études complémentaires	1 jour				■						
9	Réunion de présentation de l'état des lieux au bureau de la CLE -	1 jour				● 21/06/13						
10	Compléments éventuels à l'état des lieux	1 mois				→						
11	Réunion de validation de l'état des lieux et lancement du diagnostic - CLE -	1 jour					▼ 05/07/13					
12	Elaboration du diagnostic global	3 mois					→					
13	Réunions des commissions thématiques (2 séries de 3 réunions)	0,5 jour par commission						★ ★ ★ 2 ^e quinzaine de septembre				
14	Bureau de CLE - avancement du diagnostic global et restitution des commissions	1 jour							● 4/10/13			
15	Remise du document provisoire du diagnostic	1 jour								■		
16	Réunion de présentation du diagnostic au bureau de la CLE -	1 jour					▼ CLE programmée au 18/10/13					

▼ Réunion de CLE (3+1 à fixer en fonction des besoins de l'étude)

★ Réunion de commission

● Réunion de bureau de CLE

→ Phase de rédaction

■ Remise de rapport